

Rapport sur les finances communales en 2004



**Présentation de la situation financière des 398 communes
bernoises en 2004**

**Rapport édité par l'Office des affaires communales et de
l'organisation du territoire**

Janvier 2006

OACOT

Auteur et éditeur

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
du canton de Berne
Nydegasse 11/13, 3011 Berne

Rédaction

- Michel Walthert
- Sonja Ziehli
- Christoph Miesch
- Ernst Zürcher

Distribution

Le présent rapport peut être téléchargé à partir de l'adresse
www.be.ch/communes, rubriques "Finances communales", puis "Statistique".

Table des matières

1	Synthèse	1
2	Introduction	2
2.1	But du rapport sur les finances communales	2
2.2	Données	2
2.3	Indicateurs	2
2.4	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes	5
2.5	Situation financière des communes bernoises en 2004	5
2.6	Cartes synoptiques.....	5
2.7	Recueil de données.....	5
3	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes	6
3.1	Aperçu du compte annuel de 2004	6
3.2	Compte de fonctionnement	7
3.3	Compte des investissements	10
3.4	Bilan.....	11
4	Situation financière des communes bernoises en 2004	12
4.1	Situation financière.....	12
4.2	Evolution d'indicateurs importants.....	12
4.3	Comparaison entre les régions économiques.....	19
4.4	Comparaison avec les autres cantons	20
5	Cartes synoptiques	21
5.1	Carte 1: Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2004.....	22
5.2	Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2004	24
5.3	Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2004	26
5.4	Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2004.....	28
5.5	Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2004	30
5.6	Carte 6: Degré d'autofinancement en 2004	32
5.7	Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2004	35
5.8	Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2004	38
5.9	Carte 9: Quotité de la charge financière en 2004	41
5.10	Carte 10: Endettement net / fortune nette en francs par habitant en 2004.....	44
5.11	Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2004	46
5.12	Carte 12: Couverture des charges en 2004.....	48
5.13	Carte 13: Charges des intérêts nets en 2004	51
5.14	Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes en 2004	54
5.15	Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2004	57
5.16	Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2004	60
5.17	Carte 17: Quotité d'investissement en 2004	62
5.18	Carte 18: Quotité d'impôt en 2004	64
5.19	Carte 19: Nombre d'habitants en 2004	66
5.20	Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique	68
Annexes	Recueil de données	
	Annexe I Indicateurs en comparaison pluriannuelle.....	1
	Annexe II Indicateurs de chaque commune pour l'exercice 2004.....	2
	Annexe III Régions économiques	8

Il est possible de demander **l'affichage des cartes à l'écran** depuis **Internet**: en cliquant sur le **nom d'une commune**, on obtient les **indicateurs et les valeurs** qui la concernent pour **plusieurs années** (www.be.ch/communes, rubriques "Finances communales", puis "Statistique").

L'annexe énumère sous forme de tableau l'ensemble des indicateurs des 398 communes bernoises.

1 Synthèse

La situation financière de la plupart des communes bernoises en 2004 peut être qualifiée de bonne à très bonne. Plusieurs indicateurs étayent clairement cette constatation et attestent d'une nouvelle amélioration par rapport à l'année précédente.

- Les **comptes** de 238 communes (année précédente: 226) se sont **soldés** positivement et ceux de 38 communes (année précédente: 55) de manière équilibrée en 2004. A l'inverse, 122 communes ont enregistré un excédent de charges, contre 119 l'année précédente. La situation s'est encore améliorée en ce qui concerne le **bilan**: le compte annuel de 382 communes (année précédente: 375) atteste en 2004 d'une fortune nette, laquelle équivaut même à plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt dans 232 cas. Il n'en reste pas moins que 16 communes (année précédente: 25) enregistrent un découvert du bilan (cf. cartes 1 et 3).
- Les valeurs médianes des indicateurs financiers harmonisés ont évolué positivement en 2004: le **degré d'autofinancement** excède nettement 100 pour cent puisqu'il se monte à 141,0 pour cent. La **quotité d'autofinancement** s'est légèrement accrue pour atteindre 12,6 pour cent, soit une valeur suffisante. Quant à la **quotité de la charge des intérêts**, elle a continué à diminuer et se situe, en 2004, à -0,7 pour cent, ce qui signifie que dans plus de la moitié des communes bernoises, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. La **quotité de la charge financière** a elle aussi enregistré une nouvelle baisse en 2004: elle est de 6,5 pour cent et doit donc être qualifiée de moyenne (cf. cartes 6 à 9).

Les cartes synoptiques de tous les indicateurs figurent au chapitre 5. Les valeurs détaillées de chacune des communes bernoises sont énumérées dans l'annexe.

Il ressort des chiffres de 2003 – les plus récents qui soient actuellement disponibles – que sur le plan intercantonal également, la situation financière des communes bernoises est bonne si l'on compare les moyennes (cf. chapitre 4.4):

- Avec un **degré d'autofinancement** moyen de 148,3 pour cent, les communes bernoises sont dans une position favorable: les valeurs sont plus élevées dans 7 cantons uniquement, tandis que dans 18 autres, les chiffres sont moins bons. La **quotité d'autofinancement**, de 10,7 pour cent, est plutôt faible, mais cette situation découle probablement des différences existant en matière de répartition des tâches entre les cantons et leurs communes.
- Les valeurs enregistrées par les communes bernoises en matière de **quotité de la charge des intérêts**, soit 0,7 pour cent, et de **quotité de la charge financière**, de 7,0 pour cent, peuvent être qualifiées de bonnes. Dans 10 cantons seulement, les communes présentent des valeurs identiques ou inférieures. En outre, les communes bernoises figurent dans le premier tiers des cantons suisses s'agissant de **l'endettement net par habitant**, qui est de 1124 francs.

Le rapport analyse également la situation financière des communes dans les six régions économiques que compte le canton (Berne-Mittelland, Jura bernois, Oberland bernois, Bienne-Seeland, Emmental, Haute-Argovie). Pour 2004, il est tout particulièrement intéressant de relever les éléments ci-dessous (cf. chapitre 4.3):

- Dans le Jura bernois, les communes qui affichent un **découvert du bilan** et/ou des avances aux financements spéciaux ont tendance à être plus nombreuses que dans les autres régions. Dans l'Oberland bernois, le nombre des communes ayant clos l'exercice 2004 avec un **excédent de charges** est relativement peu élevé.
- Dans l'Emmental et dans l'Oberland bernois, on recense un peu plus de communes que dans les autres régions qui, en 2004, ont un **degré d'autofinancement** insuffisant, soit de moins de 60 pour cent. En ce qui concerne la **quotité d'autofinancement**, nombreuses sont les communes de l'Oberland bernois qui peuvent se prévaloir de valeurs considérées comme bonnes à très bonnes.
- S'agissant de la **quotité de la charge des intérêts** et de la **quotité de la charge financière**, les communes des régions de Berne-Mittelland et de la Haute-Argovie en particulier obtiennent en 2004 des valeurs pouvant être qualifiées de bonnes à très bonnes. En Haute-Argovie, aucune commune n'enregistre une charge élevée ou très élevée.

La poursuite de l'analyse des résultats des six régions économiques au cours des années à venir présentera à n'en pas douter un grand intérêt et permettra de tirer des conclusions probantes.

2 Introduction

2.1 But du rapport sur les finances communales

En publiant son rapport sur les finances communales, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) entend exposer de manière transparente l'évolution de la situation financière des collectivités territoriales bernoises. Cette démarche facilite en outre indirectement l'exercice de la surveillance en la matière. A l'instar d'autres auxiliaires, le présent document permet à l'OACOT d'intensifier encore ses activités de conseil et de soutien, en application du principe selon lequel "mieux vaut prévenir que guérir".

L'OACOT fournit dans son rapport une vue d'ensemble de la situation financière des communes bernoises. La prise en compte des données de l'intégralité des communes permet d'apprécier l'évolution des dépenses et des recettes pour les différentes tâches ainsi les composantes des budgets. Par ailleurs, l'OACOT propose une évaluation de la situation financière actuelle des communes. Il fonde son analyse et ses commentaires sur divers indicateurs, qui sont en outre présentés sous forme de cartes synoptiques. Ainsi, les milieux intéressés peuvent se faire une idée précise de la situation qui prévaut dans les communes bernoises en matière de gestion financière.

Il n'en reste pas moins que les données de la comptabilité financière ne permettent pas d'apprécier les prestations fournies par les communes. Elles n'indiquent pas, en particulier, quelles sont les tâches accomplies par les différentes communes, pas plus qu'elles ne fournissent de précisions qualitatives ou quantitatives à cet égard.

2.2 Données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes communaux de 2004; elles ont été saisies sur support informatique par la Division de la péréquation financière de la Direction des finances du canton de Berne. Il convient de relever expressément, à cet égard, que certaines erreurs peuvent s'être produites lors de l'enregistrement ou de l'évaluation, et que les écritures erronées des communes, le cas échéant, ont également une influence sur la qualité des données. Du fait de la constitution de catégories, cela ne devrait toutefois pas avoir d'importantes répercussions sur les cartes synoptiques.

Suite à deux fusions, le canton de Berne ne compte plus que 398 communes en 2004 (contre 400 en 2003). L'annexe énumère sous forme de tableau l'ensemble des indicateurs des communes.

2.3 Indicateurs

Les indicateurs sont précieux pour apprécier la situation financière des communes. En 2005, le nombre des indicateurs financiers dont le calcul a été harmonisé pour l'ensemble de la Suisse est passé de quatre à six: degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus et quotité d'investissement. Les communes municipales et les communes mixtes du canton de Berne sont tenues d'utiliser les six indicateurs financiers harmonisés depuis 2005. D'autres indicateurs tels que l'endettement net et l'autofinancement par habitant peuvent également être calculés.

2.3.1 Interprétation des indicateurs

Les différences existant sur les plans des structures, de l'exécution des tâches, des investissements et de la tenue de la comptabilité rendent difficiles les comparaisons entre communes sur la seule base des indicateurs. Voici quelques exemples de difficultés rencontrées lors de l'interprétation des indicateurs financiers dans le cadre de comparaisons entre communes:

- **Les syndicats de communes et les organismes de droit privé**, comme les SA chargées de l'alimentation en eau, accomplissent des tâches publiques fort variées sur mandat des communes affiliées. Le financement des investissements n'est pas uniforme: parfois les emprunts induits par les constructions sont gérés par les syndicats ou par les SA, d'autres fois les investis-

sements sont financés directement par les communes concernées. Ces différentes approches ont leurs répercussions sur les indicateurs financiers.

- Une commune peut **investir** à charge du compte de fonctionnement (plutôt que du compte des investissements) jusqu'à concurrence du montant de la compétence financière du conseil communal, sans dépasser 100 000 francs toutefois. C'est ainsi qu'une commune dont l'exécutif a une compétence financière de 50 000 francs peut imputer des investissements jusqu'à ce montant à son compte de fonctionnement. Si le conseil communal d'une commune voisine dont le nombre d'habitants est similaire a une compétence financière nettement inférieure, les comptes et les indicateurs des deux communes ne sont déjà plus comparables pour cet unique motif.
- La **commune-siège** d'une école secondaire ou d'une autre institution régionale exigeant d'importants capitaux aura probablement des quotités de la charge des intérêts et de la charge financière plus élevées que les communes affiliées par contrat.

L'endettement net par habitant calculé dans d'autres cantons n'est pas un indicateur courant dans le canton de Berne. Il est depuis quelque temps utilisé par les banques, mais présente de sérieux inconvénients:

- D'abord, les immeubles du patrimoine financier sont, dans le canton de Berne, inscrits au bilan à leur prix d'acquisition ou de construction, ce qui entraîne d'importants écarts dans les évaluations vu les grandes variations de la durée de possession. D'autres cantons, celui de Zurich par exemple, réévaluent périodiquement ces immeubles selon des règles uniformes. Dans le canton de Berne, les immeubles ont, compte tenu de la règle faisant intervenir le prix d'acquisition, tendance à être évalués à un niveau plus bas que dans des cantons procédant à des réajustements périodiques.
- Ensuite, l'attribution d'éléments de la fortune au patrimoine administratif ou au patrimoine financier a lieu selon des règles qui peuvent varier d'un canton ou d'une commune à l'autre. Les prêts et les participations à des installations touristiques, qui sont pourtant des éléments appartenant au patrimoine administratif du fait qu'ils sont liés à une tâche publique que les communes ont librement décidé d'accomplir, ne sont pas partout inclus au patrimoine administratif dans le bilan.
- Enfin, cet indicateur fait abstraction des modes de financement fort différents des syndicats de communes. Lorsqu'un syndicat d'épuration des eaux usées a lui-même financé ses investissements en ayant recours à l'emprunt, les communes qui lui sont affiliées comptabilisent des engagements inférieurs à ceux des communes qui ont financé directement les investissements de leur syndicat.

L'OACOT recommande par conséquent de tenir compte des remarques ci-dessus pour interpréter l'endettement net par habitant. Il n'en reste pas moins que le calcul de cet indicateur au niveau interne peut être utile à la commune pour observer l'évolution de son propre endettement sur plusieurs années.

Malgré ces difficultés d'interprétation, les indicateurs financiers constituent une bonne base d'appréciation des finances communales. A cet effet, l'OACOT a défini des valeurs indicatives qui doivent être adaptées à chaque commune.

En interprétant les indicateurs, il convient en outre d'observer ce qui suit:

- Il n'est pas possible d'évaluer la situation financière d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Les indicateurs peuvent en outre fournir des informations contradictoires. Il est donc nécessaire de disposer d'une **vue d'ensemble de tous les indicateurs** pour en faire une appréciation correcte.
- L'analyse des indicateurs **devrait porter sur plusieurs années**. Une analyse limitée à un seul exercice peut en effet conduire à des conclusions erronées, étant donné que dans les petites communes en particulier, le volume des investissements est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre.
- Il est également important que l'analyse s'étende à **l'évolution des indicateurs** durant la période considérée. Suivant les circonstances, la situation financière d'une commune ayant une quotité d'autofinancement constante de 10 pour cent peut être meilleure que celle d'une commune dont la quotité d'autofinancement selon le plan financier passe de 15 à 10 pour cent.

- Dans le canton de Berne, les six indicateurs financiers harmonisés sont calculés pour l'ensemble des finances communales et figurent en tant que tels dans le compte annuel. Vu l'importance croissante des financements spéciaux, en particulier dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, il peut être intéressant pour une commune de les déterminer – à usage interne – de manière distincte pour les tâches financées par les recettes fiscales d'une part et pour celles qui font l'objet de financements spéciaux d'autre part.

2.3.2 Valeurs indicatives

La nouvelle répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque dix pour cent par rapport à l'exercice précédent – effet qui s'est maintenu au cours des années suivantes –, ce qui ne manque pas d'influencer les indicateurs financiers harmonisés. En conséquence, les valeurs indicatives proposées par l'OACOT dans le Guide des finances communales (p. 30) et dans l'annexe pour l'administration des finances (chapitre 11, exemple 11/40) ont été légèrement adaptées à titre provisoire s'agissant de la quotité d'autofinancement et de la quotité de la charge financière.

La **classification des valeurs des indicateurs** suivante peut être admise pour une commune de grandeur moyenne, si les investissements des syndicats sont financés directement par les communes affiliées et que les investissements communaux d'une durée d'utilisation de plusieurs années et dépassant 50 000 francs sont portés au compte des investissements:

- Un degré d'autofinancement inférieur à 60 pour cent pendant plusieurs exercices conduit nécessairement à un endettement élevé. Avec une valeur située entre 80 et 100 pour cent, l'endettement peut être considéré comme supportable. A long terme, l'objectif doit être un degré d'autofinancement de 100 pour cent.
- Une quotité d'autofinancement négative est à éviter absolument. En effet, elle signifierait que des dépenses de consommation du compte de fonctionnement sont financées par l'emprunt. Une valeur située entre 0 et 10 pour cent est qualifiée de faible; elle est suffisante entre 10 et 14 pour cent, bonne entre 14 et 18 pour cent et très bonne au-delà de 18 pour cent.
- Une quotité de la charge des intérêts inférieure à 1 pour cent est qualifiée de faible; elle est moyenne entre 1 et 3 pour cent, élevée entre 3 et 5 pour cent et très élevée au-delà de 5 pour cent.
- Une quotité de la charge financière inférieure à 4 pour cent est qualifiée de faible, elle est moyenne entre 4 et 12 pour cent, élevée entre 12 et 20 pour cent et très élevée au-delà de 20 pour cent.
- Le taux de la dette brute par rapport aux revenus est considéré comme très bon s'il est inférieur à 50 pour cent, bon entre 50 et 100 pour cent, moyen entre 100 et 150 pour cent, mauvais jusqu'à 200 pour cent et critique au-delà.
- Les activités d'investissement sont réputées peu importantes si la quotité d'investissement est inférieure à 10 pour cent, d'importance moyenne lorsque le taux se situe entre 10 et 20 pour cent, importantes dans le cas d'un taux atteignant 20 à 30 pour cent, et très importantes au-delà de 30 pour cent.

2.3.3 Moyenne et médiane

La valeur médiane et la valeur moyenne sont calculées pour chaque indicateur. Leur signification est la suivante:

- **Médiane:** Les valeurs de toutes les communes sont triées par ordre décroissant. La médiane est le chiffre de part et d'autre duquel un nombre identique de communes enregistrent des valeurs plus élevées d'une part et plus faibles d'autre part. La médiane est plus parlante que la moyenne dans le cadre de comparaisons intercommunales, car elle échappe à l'influence des valeurs extrêmes.
- **Moyenne:** Les données sont additionnées en chiffres absolus et introduites dans la formule de calcul (moyenne pondérée; de notre point de vue, il n'est pas correct de diviser le total des pour-

centages par le nombre de communes). Dans le cas de la moyenne, les communes d'une certaine taille exercent une influence prépondérante en raison des volumes élevés qu'elles affichent. En outre, les valeurs extrêmes se répercutent fortement sur le résultat. La moyenne est surtout probante du point de vue de l'économie publique.

2.4 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

Dans le chapitre 3, les valeurs par habitant du compte de fonctionnement, du compte des investissements et du bilan de l'ensemble des communes sont calculées et comparées avec celles des années précédentes. Ces données renseignent sur l'évolution enregistrée pour les diverses tâches et les différents types de dépenses. En outre, l'importance et l'évolution de chacune des composantes du bilan sont mises en évidence.

2.5 Situation financière des communes bernoises en 2004

La situation financière des communes bernoises est examinée et interprétée au chapitre 4. L'évolution des différents indicateurs et la distribution de fréquence font l'objet d'une représentation graphique. En outre, des comparaisons sont opérées entre les régions économiques ainsi qu'avec les communes d'autres cantons.

2.6 Cartes synoptiques

Au chapitre 5, chaque indicateur est représenté sur une carte synoptique suivie d'explications et de remarques concernant son mode de calcul et la manière de l'interpréter. La moyenne et la médiane sont en outre déterminées et les valeurs de 2004 sont commentées et comparées avec celles des années précédentes.

Il est possible de demander **l'affichage des cartes à l'écran** depuis **Internet**: en cliquant sur le **nom d'une commune**, on obtient les **indicateurs et les valeurs** qui la concernent pour **plusieurs années** (www.be.ch/communes, rubriques "Finances communales", puis "Statistique").

2.7 Recueil de données

Les données sont énumérées dans les annexes: l'annexe I fournit sous forme de tableau les valeurs tant médianes que moyennes des indicateurs pour les dernières années; l'annexe II consiste en une liste de tous les indicateurs pour chacune des communes; l'annexe III enfin contient une représentation cartographique des six régions économiques du canton de Berne telles qu'elles ont été délimitées par le beco.

3 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

3.1 Aperçu du compte annuel de 2004

Le tableau ci-après indique, **en francs par habitant**, les valeurs des aperçus des comptes annuels de l'ensemble des communes pour 2003 et 2004:

Positions	Compte de 2003		Compte de 2004	
	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha	Charges CHF/ha	Revenus CHF/ha
Compte de fonctionnement				
Total des charges	4888		4875	
Total des revenus		4915		4898
Excédent de revenus	27		23	
Excédent de charges				
Total	4915	4915	4898	4898
Compte des investissements				
Total des dépenses reportées au bilan	722		566	
Total des recettes reportées au bilan		396		328
Investissements nets		326		238
Total	722	722	566	566
Financement				
Report des investissements nets	326		238	
Report des dépréciations effectuées sur le PA		339		328
Report des dépréciations du DB		32		33
Excédent de revenus du CF		27		23
Excédent de charges du CF				
Attributions aux FS		213		196
Prélèvements sur les FS	123		110	
Excédent de financement	161		233	
Découvert de financement				
Total	610	610	581	581

Abréviations: CF Compte de fonctionnement
 DB Découvert du bilan
 FS Financement spéciaux
 PA Patrimoine administratif

En 2004, les comptes communaux se soldent à nouveau par un excédent de revenus de 23 francs par habitant. Le résultat est toutefois en léger recul par rapport à celui de 2003.

En comparaison avec l'exercice précédent, les investissements nets ont à nouveau quelque peu diminué. Quant aux investissements bruts (dépenses inscrites au bilan), ils ont régressé plus sensiblement que les recettes provenant des investissements.

Les dépréciations du patrimoine administratif et des découverts du bilan n'ont que peu diminué en 2004 par rapport à 2003. Comme par le passé, les attributions aux financements spéciaux sont supérieures aux prélèvements. Grâce aux dépréciations ainsi qu'aux attributions aux financements spéciaux, les investissements nets sont plus que largement couverts: en 2004, l'excédent de financement est de 233 francs par habitant, soit un montant nettement supérieur à celui de 2003 (+ 45 %).

3.2 Compte de fonctionnement

3.2.1 Classification par tâches

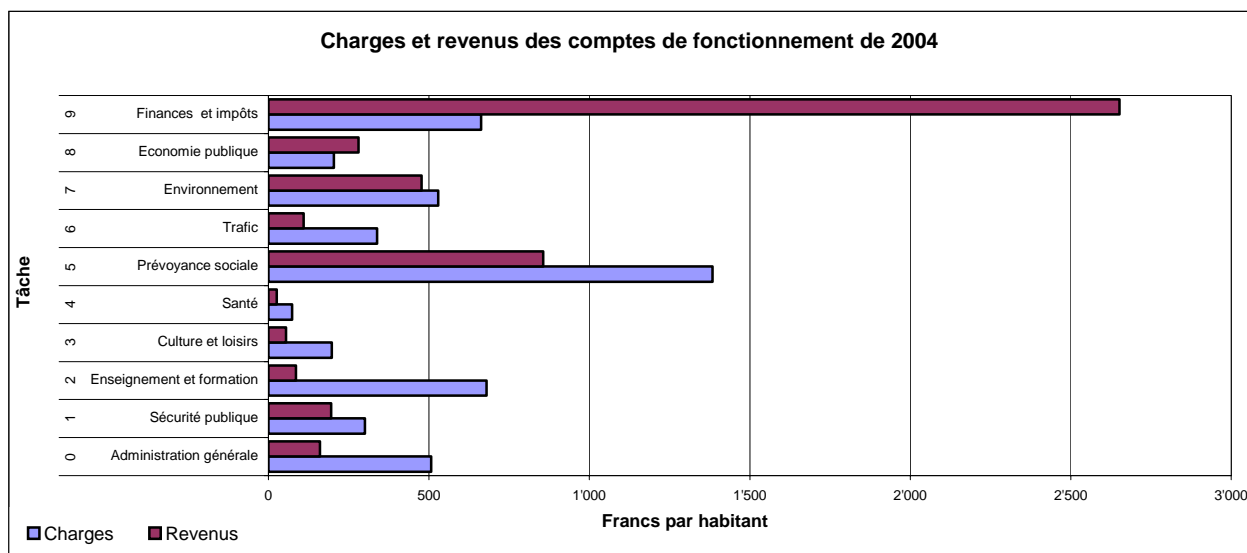
Les charges, les revenus et le solde des tâches des comptes de fonctionnement de 2003 et de 2004 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

Année	Charges				Revenus				Solde	
	2003		2004		2003		2004		2003	2004
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
0 Administration générale	510	10,4	507	10,4	157	3,2	160	3,3	353	347
1 Sécurité publique	300	6,1	301	6,2	196	4	195	4,0	103	106
2 Enseignement et form.	687	14,0	679	13,9	82	1,7	85	1,7	605	594
3 Culture et loisirs	205	4,2	198	4,1	59	1,2	55	1,1	146	143
4 Santé	70	1,4	74	1,5	31	0,6	26	0,5	39	48
5 Prévoyance sociale	1308	26,7	1384	28,4	813	16,6	857	17,5	494	528
6 Trafic	347	7,1	339	7,0	113	2,3	110	2,2	233	230
7 Environnement	546	11,2	530	10,9	496	10,1	478	9,7	50	52
8 Economie publique	209	4,3	204	4,2	279	5,7	281	5,7	-70	-78
9 Finances et impôts	712	14,5	663	13,6	2687	54,7	2652	54,1	-1975	-1989
Total	4893	100,0	4880	100,0	4915	100,0	4899	100,0		

Les charges les plus importantes sont liées à la prévoyance sociale. Leur montant a encore augmenté par rapport à 2003 pour atteindre 1384 francs par habitant en 2004. Ce domaine représente à lui seul plus d'un quart des charges totales. S'agissant des revenus, ce sont bien sûr les impôts qui occupent une place prépondérante. Ainsi, en 2004, plus de la moitié des revenus totaux, soit 2652 francs par habitant, sont à mettre en relation avec le domaine des finances et des impôts, où est également comptabilisée la péréquation financière.

C'est dans le domaine de la formation, avec 594 francs par habitant en 2004, que les charges nettes sont le plus élevées, même si elles sont en légère régression par rapport à 2003. En matière de prévoyance sociale, les charges nettes, de 528 francs par habitant, sont elles aussi significatives. Ces deux domaines totalisent plus de la moitié des charges nettes!

En 2004, les charges et les revenus nets ne diffèrent guère des valeurs de l'exercice précédent. En une année, les charges nettes ont quelque peu augmenté dans quatre domaines: sécurité publique, santé, prévoyance sociale ainsi que protection et aménagement de l'environnement. La tendance est inverse pour quatre autres tâches: administration générale, enseignement et formation, culture et loisirs ainsi que trafic. Le total des revenus est en léger recul en 2004.

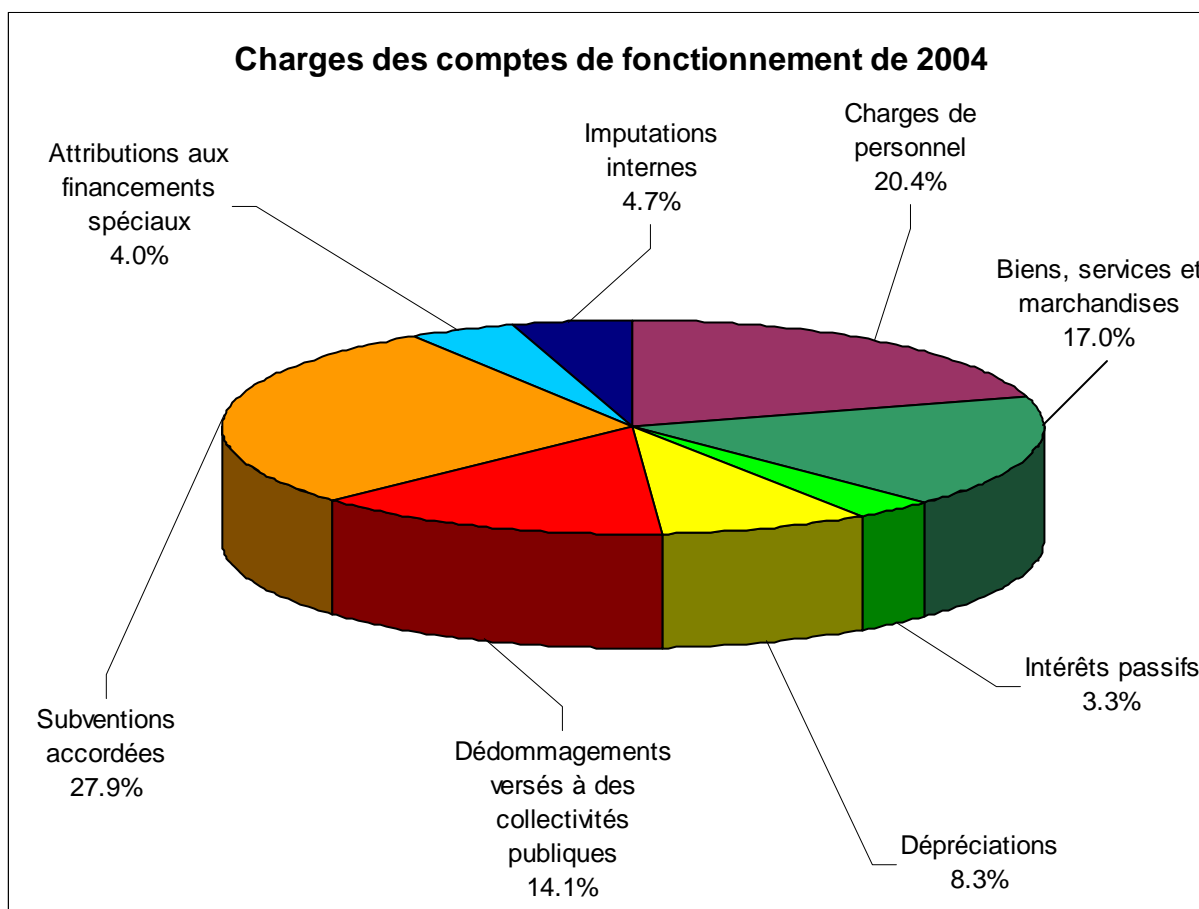


3.2.2 Classification par natures - Charges

Les charges classées par natures des comptes de fonctionnement de 2003 et de 2004 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

Année	2003		2004	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
Groupe de comptes / classification par natures				
30 Charges de personnel	1023	20,9	994	20,4
31 Biens, services et marchandises	822	16,8	828	17,0
32 Intérêts passifs	185	3,8	162	3,3
33 Dépréciations	421	8,6	407	8,3
34 Parts à des contributions sans affectation	0	0,0	0	0,0
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	678	13,9	690	14,1
36 Subventions accordées	1313	26,9	1360	27,9
37 Subventions redistribuées	9	0,2	8	0,2
38 Attributions aux financements spéciaux	213	4,4	196	4,0
39 Imputations internes	225	4,6	231	4,7
Total	4888	100,0	4875	100,0

Selon la classification des charges par natures – qui correspond à l'approche économique –, les subventions accordées, de 1360 francs par habitant en 2004, constituent le poste principal tout comme en 2003. Cette rubrique comprend en particulier les montants versés aux bénéficiaires d'aides sociales ainsi qu'au canton (en relation avec la péréquation financière et la compensation des charges). Les charges de personnel, d'à peine plus de 1000 francs par habitant en 2004, ont faiblement diminué par rapport à 2003. Quant aux biens, services et marchandises, ils se sont pratiquement maintenus au même niveau que précédemment, avec un montant de 828 francs par habitant en 2004.

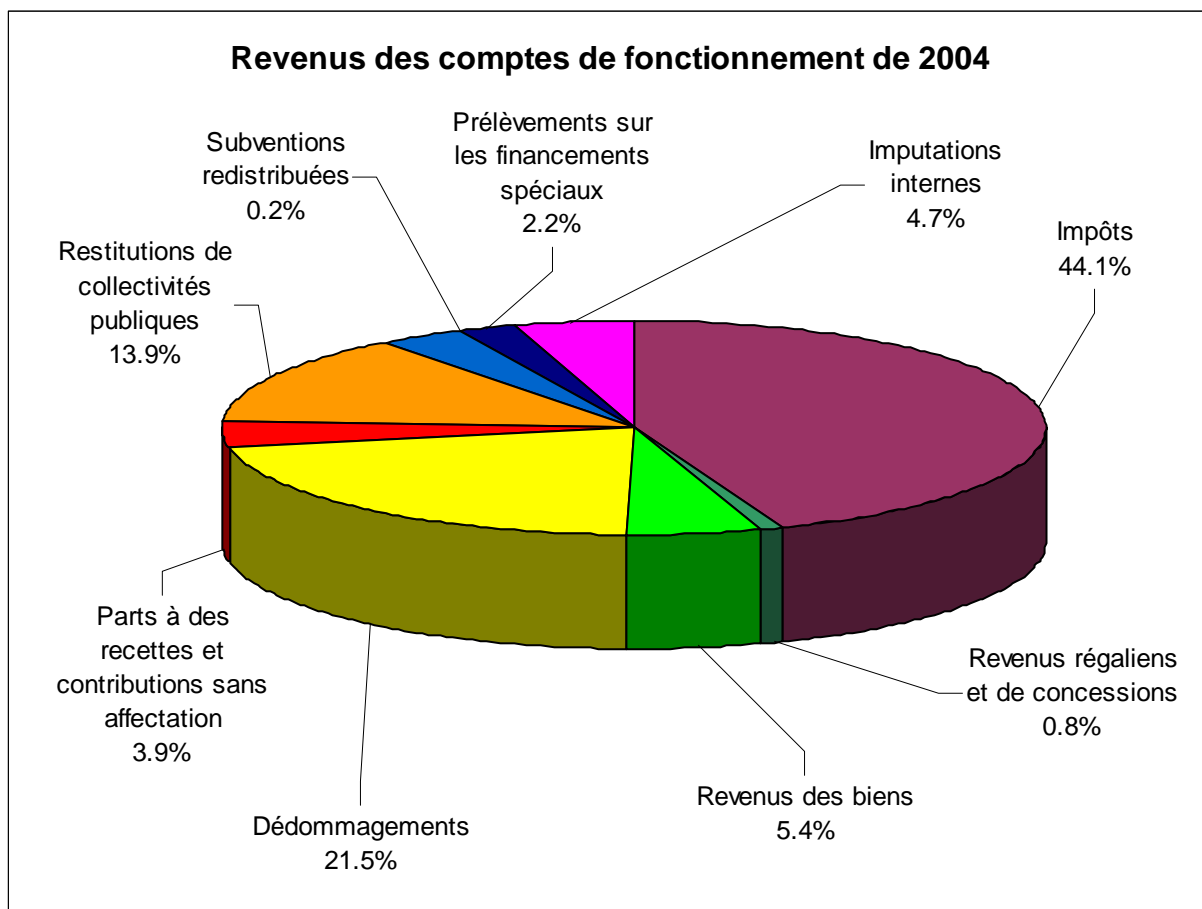


3.2.3 Classification par natures - Revenus

Les revenus classés par natures des comptes de fonctionnement de 2003 et de 2004 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

Année	2003		2004	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
Groupe de comptes / classification par natures				
40 Impôts	2188	44,5	2162	44,1
41 Revenus régaliens et de concessions	35	0,7	41	0,8
42 Revenus des biens	288	5,9	263	5,4
43 Dédommagements	1059	21,5	1053	21,5
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	191	3,9	189	3,9
45 Restitutions de collectivités publiques	632	12,9	681	13,9
46 Subventions	165	3,4	163	3,3
47 Subventions redistribuées	9	0,2	8	0,2
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	123	2,5	110	2,2
49 Imputations internes	224	4,6	228	4,7
Total	4915	100,0	4898	100,0

Selon la classification des revenus par natures, le poste principal est bien entendu celui des impôts: avec un montant de 2162 francs par habitant en 2004, il représente environ 45 pour cent de l'ensemble des revenus. Au deuxième rang, on trouve le groupe de comptes des dédommagements, qui inclut en particulier les redevances perçues pour l'eau, les eaux usées, les déchets, l'électricité et le gaz, ainsi que les restitutions. Le montant par habitant, d'un peu plus d'un millier de francs, est resté pratiquement inchangé par rapport à 2003. Par ailleurs, les restitutions de collectivités publiques représentent elles aussi plus de 10 pour cent du total des revenus. C'est dans ce groupe de comptes que sont notamment inscrites les subventions versées par le canton au titre de la compensation des charges dans le domaine de l'aide sociale.



3.3 Compte des investissements

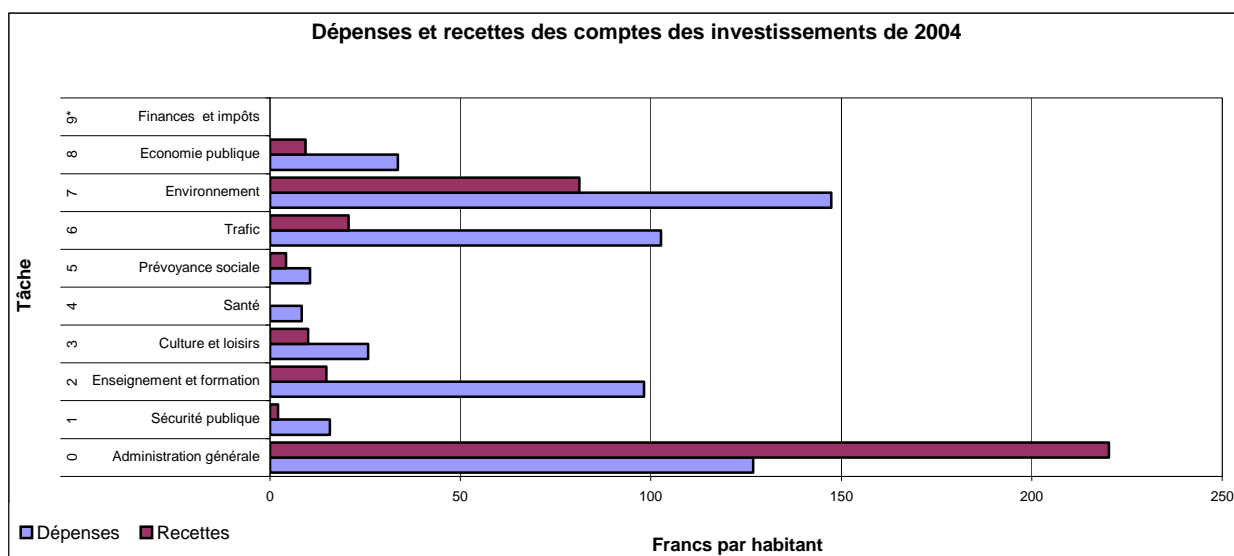
3.3.1 Classification par tâches

Les charges, les revenus et le solde des tâches des comptes des investissements de 2003 et de 2004 sont indiqués ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

Année	Dépenses				Recettes				Solde	
	2003		2004		2003		2004		2003	2004
Tâche	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %	CHF/ha	CHF/ha
0 Administration générale	307	41,2	127	22,3	278	62,2	220	60,7	28	-93
1 Sécurité publique	16	2,1	16	2,8	5	1,1	2	0,6	11	14
2 Enseignement et form.	90	12,1	98	17,3	11	2,4	15	4,1	79	83
3 Culture et loisirs	36	4,8	26	4,5	17	3,8	10	2,8	19	16
4 Santé	2	0,3	8	1,5	2	0,4	0	0,0	0	8
5 Prévoyance sociale	7	1,0	10	1,8	4	0,8	4	1,2	4	6
6 Trafic	97	13,1	103	18,0	28	6,4	21	5,7	69	82
7 Environnement	159	21,4	147	25,9	86	19,3	81	22,4	73	66
8 Economie publique	30	4,0	34	5,9	16	3,6	9	2,6	14	24
9 Finances et impôts *										
Total	744	100,0	569	100,0	448	100,0	363	100,0	296	206

* Cette tâche est ignorée car elle sert en particulier à comptabiliser le patrimoine financier ainsi que les recettes et les dépenses à reporter au bilan.

Les communes bernoises ont à nouveau moins investi en 2004 qu'au cours de l'année précédente. La plupart des investissements nets se rapportent aux domaines de l'enseignement et de la formation d'une part, et du trafic d'autre part, pour lesquels on enregistre une légère hausse par rapport à 2003. C'est dans le domaine de la protection et de l'aménagement de l'environnement que les investissements bruts ont été le plus élevés, puisqu'ils représentent 25,9 pour cent du total.



3.3.2 Classifications par natures

En 2004, les dépenses à charge du compte des investissements ont été consacrées pour l'essentiel, soit à raison de 74,4 pour cent (2003: 57,1 %), à l'acquisition de biens d'investissement. S'agissant des recettes, les postes principaux sont les transferts au patrimoine financier (19 %), les contributions de tiers (p. ex. taxes de raccordement, contributions des propriétaires fonciers; 15,4 %), les remboursements de prêts et participations permanentes (51 %) ainsi que les subventions acquises (p. ex. subventions cantonales; 13 %).

3.4 Bilan

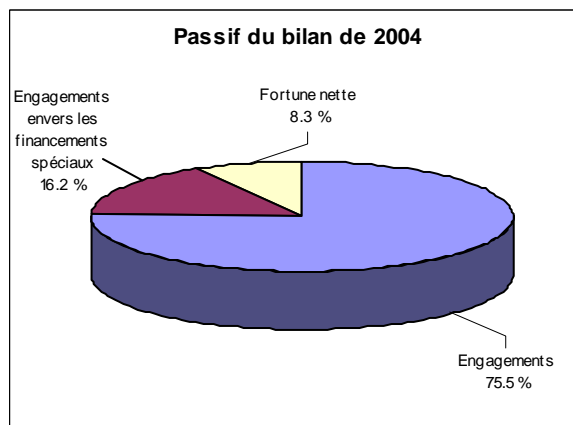
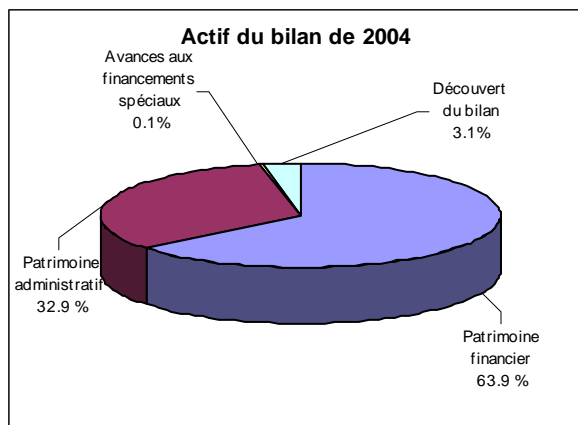
Les valeurs du bilan des exercices 2003 et 2004 sont indiquées ci-dessous pour toutes les communes, **en francs par habitant** ainsi qu'en pour cent:

Positions du bilan	Compte de 2003		Compte de 2004	
	CHF/ha	en %	CHF/ha	en %
1 Actif	7555	100,0	7646	100,0
10 Patrimoine financier	4648	61,5	4882	63,9
100 Disponibilités	508	6,7	499	6,5
101 Avoirs	2099	27,8	2018	26,4
102 Placements	1868	24,7	2199	28,8
103 Actifs transitoires	173	2,3	166	2,2
11 Patrimoine administratif	2624	34,7	2515	32,9
114 Investissements propres	1551	20,5	1542	20,2
115 Prêts et participations permanentes	916	12,1	819	10,7
116 Subventions d'investissement	98	1,3	93	1,2
117 Autres dépenses activables	58	0,8	61	0,8
12 Financements spéciaux	13	0,2	11	0,1
13 Découvert du bilan	270	3,6	238	3,1
2 Passif	7555	100,0	7646	100,0
20 Engagements	5772	76,4	5769	75,5
200 Engagements courants	467	6,2	444	5,8
201 Dettes à court terme	134	1,8	164	2,1
202 Dettes à moyen et à long terme	4445	58,8	4461	58,3
203 Engagements envers des EP	243	3,2	237	3,1
204 Provisions	336	4,4	332	4,3
205 Passifs transitoires	148	2,0	131	1,7
22 Financements spéciaux	1174	15,5	1238	16,2
23 Fortune nette	609	8,1	638	8,3

Abréviation: EP Entités particulières

Le patrimoine financier représente en moyenne un peu plus de 60 pour cent de l'actif, avec une légère augmentation entre 2003 et 2004. L'essentiel du patrimoine administratif est constitué par les investissements propres, dont le volume est resté pratiquement inchangé en 2004 par rapport à l'exercice précédent. Les avances aux financements spéciaux et les découverts du bilan ont enregistré un faible recul en 2004; ensemble, ils équivalent toutefois encore à 3,2 pour cent de l'actif.

Quant au passif, il est constitué d'engagements à raison de plus de 75 pour cent, avec une légère diminution en 2004. A cet égard, les dettes à moyen et à long terme sont prépondérantes (58 %). Les engagements envers les financements spéciaux et la fortune nette, qui enregistrent une faible majoration par rapport à 2003, équivalent ensemble à 24,5 pour cent du passif.



4 Situation financière des communes bernoises en 2004

4.1 Situation financière

Sur la base des évaluations, la situation financière des communes bernoises se présente comme suit:

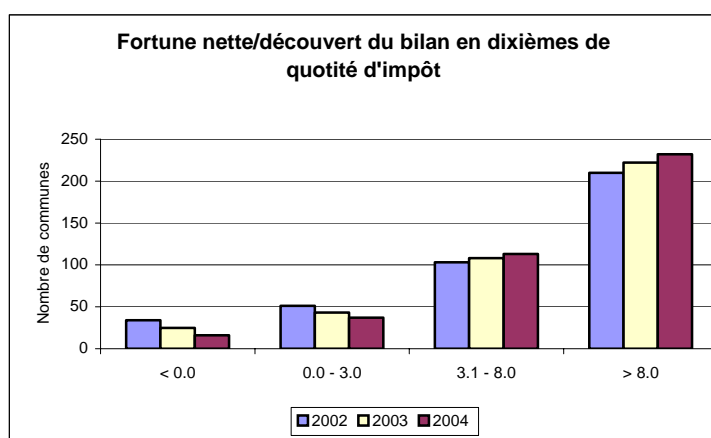
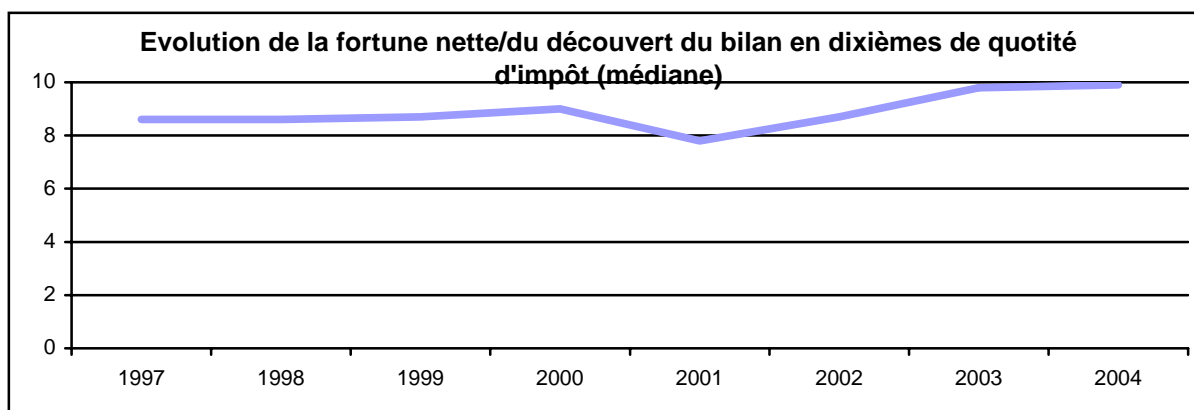
En 2004, les communes bernoises se trouvent pour la plupart dans une situation financière pouvant être qualifiée de bonne à très bonne en comparaison tant pluriannuelle qu'intercantonale. Par rapport aux années précédentes, une nouvelle amélioration est enregistrée.

4.2 Evolution d'indicateurs importants

4.2.1 Fortune nette / découvert du bilan

La fortune nette ou le découvert du bilan sont les "paramètres de surveillance du canton": un découvert doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan, et ne doit pas excéder un tiers du revenu annuel ordinaire des impôts. Si la commune budgète un excédent de charges aboutissant à un découvert du bilan, elle doit préalablement porter son budget et son plan financier à la connaissance de l'OACOT (art. 74 de la loi sur les communes).

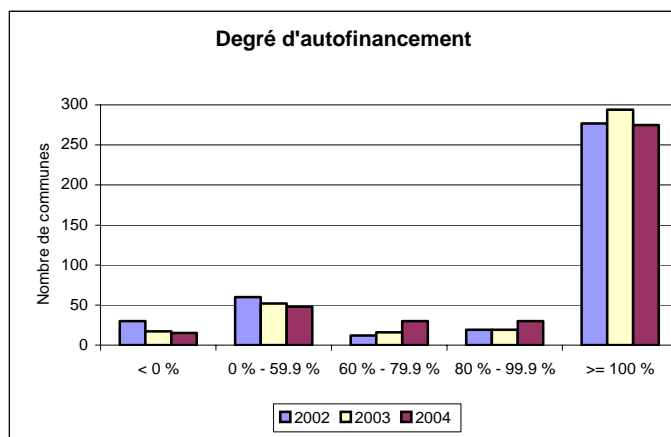
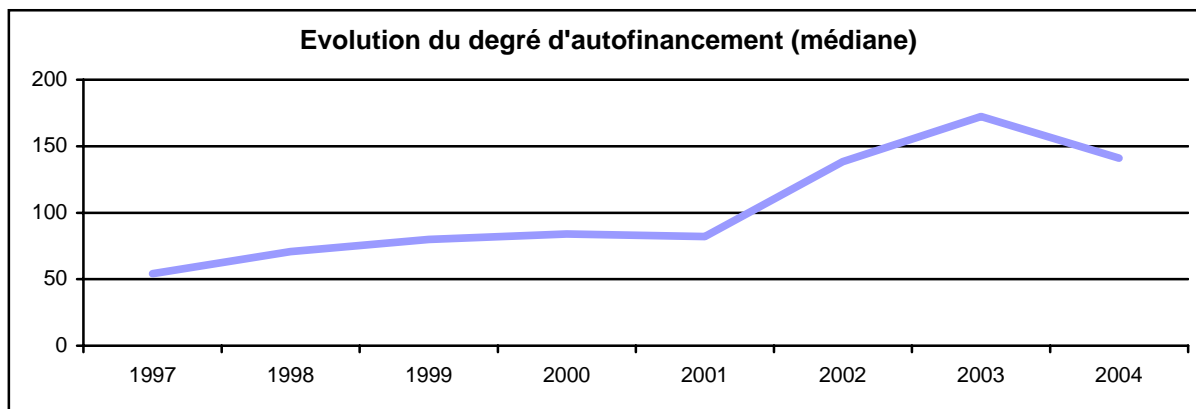
Le nombre de communes présentant un découvert du bilan n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années. Fin 2004, 16 communes politiques sont encore confrontées à une telle situation; leurs découverts cumulés représentent 227,6 millions de francs, dont 210,3 millions pour la seule ville de Berne. La médiane du volume de la fortune nette et des découverts du bilan en dixièmes de quotité d'impôt n'a cessé d'augmenter ces dernières années, pour atteindre 9,9 en 2004.



La distribution de fréquence montre que le nombre de communes enregistrant un découvert du bilan a diminué ces trois dernières années, tandis que celui des communes pouvant se prévaloir d'une fortune nette supérieure à 8 dixièmes de quotité d'impôt a augmenté. On peut en conclure que les comptes de la plupart des communes se sont soldés par un résultat positif pendant la période examinée, avec une augmentation de la fortune nette à la clé. Cf. également la carte synoptique 1.

4.2.2 Degré d'autofinancement

Voici quelques années déjà que la médiane du degré d'autofinancement atteste de valeurs supérieures à 80 pour cent, qui peuvent donc être qualifiées de bonnes à très bonnes. Depuis 2002, le seuil de 100 pour cent est même nettement dépassé, et le taux est de 141 pour cent en 2004. Cela signifie que la plupart des communes sont en mesure de financer leurs investissements au moyen de leurs propres ressources ou de rembourser leurs dettes. Ces dernières années toutefois, les investissements nets ont reculé.

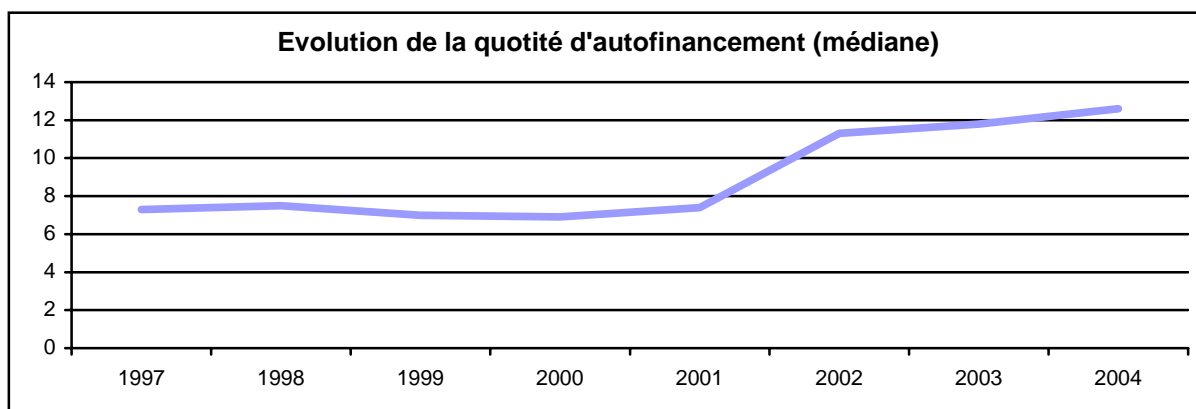


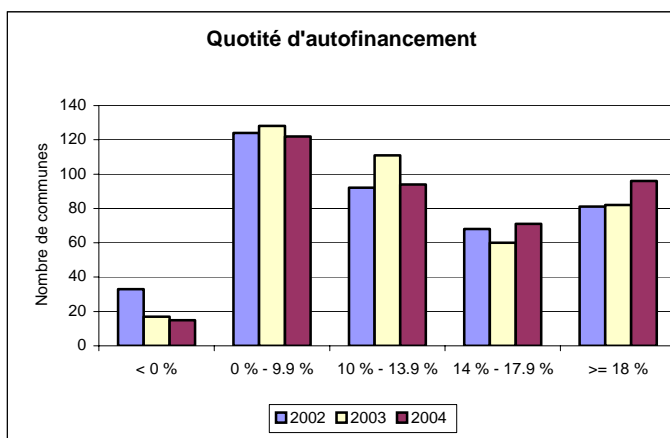
La distribution de fréquence montre une diminution du nombre de communes dont le degré d'autofinancement est très mauvais, soit inférieur à zéro pour cent, et qui doivent donc recourir à l'emprunt même pour financer une partie de leurs dépenses de consommation. Au cours des trois dernières années, nettement plus de la moitié des communes pouvaient se prévaloir d'un degré d'autofinancement excédant 100 pour cent.

Cf. également la carte synoptique 6.

4.2.3 Quotité d'autofinancement

La médiane de la quotité d'autofinancement n'a guère varié au cours des dernières années. L'augmentation enregistrée en 2002 résulte pour l'essentiel d'un changement apporté à la formule de calcul. En 2004, la médiane est de 12,6 pour cent, ce qui peut être qualifié de suffisant. Plus cette valeur est élevée, et plus la capacité financière de la commune est importante.



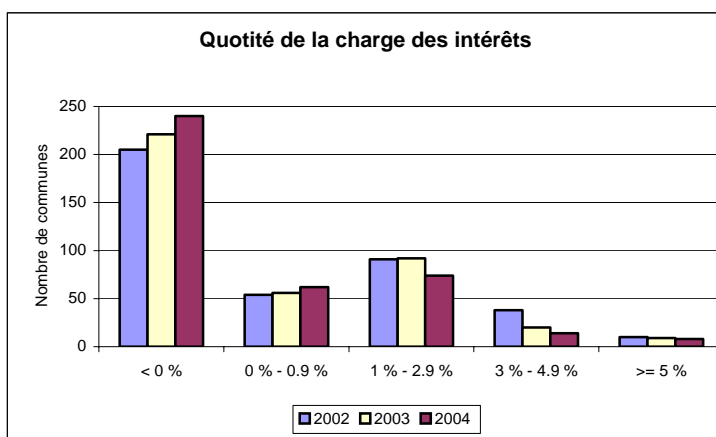
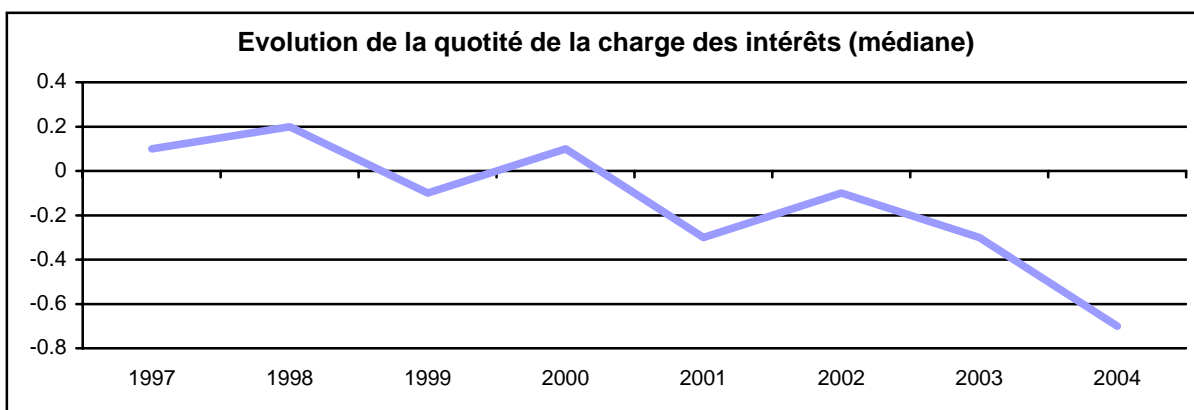


La distribution de fréquence montre que la quotité d'autofinancement de la plupart des communes se situe entre 0 et 14 pour cent, et qu'elle peut donc être qualifiée de tout juste suffisante à suffisante. Ces dernières années toutefois, le total exprimé en francs a nettement régressé. Il n'en reste pas moins que la quotité d'autofinancement peut fortement varier d'une année à l'autre du fait qu'elle est largement influencée par le résultat du compte ainsi que par l'évolution des financements spéciaux (attributions et prélèvements).

Cf. également la carte synoptique 7.

4.2.4 Quotité de la charge des intérêts

La médiane de la quotité de la charge des intérêts a quelque peu reculé ces dernières années. En 2004, elle est légèrement inférieure au seuil de 0 pour cent (-0,7 %), ce qui atteste d'une très faible charge. A cela s'ajoute que depuis quelques exercices, les intérêts de la dette, déjà peu élevés, ont encore diminué, ce qui se répercute sur cet indicateur.

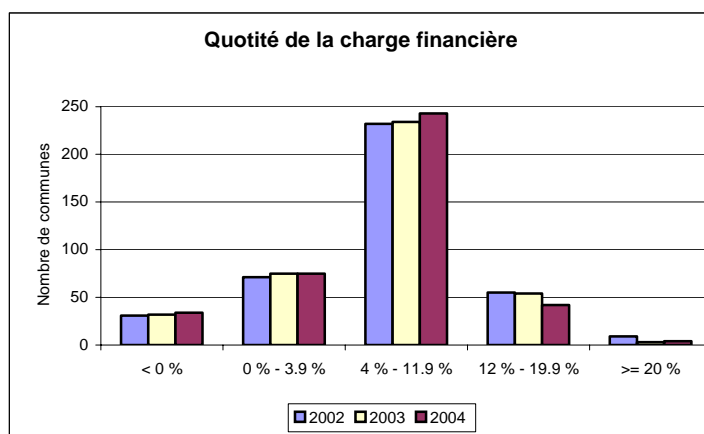
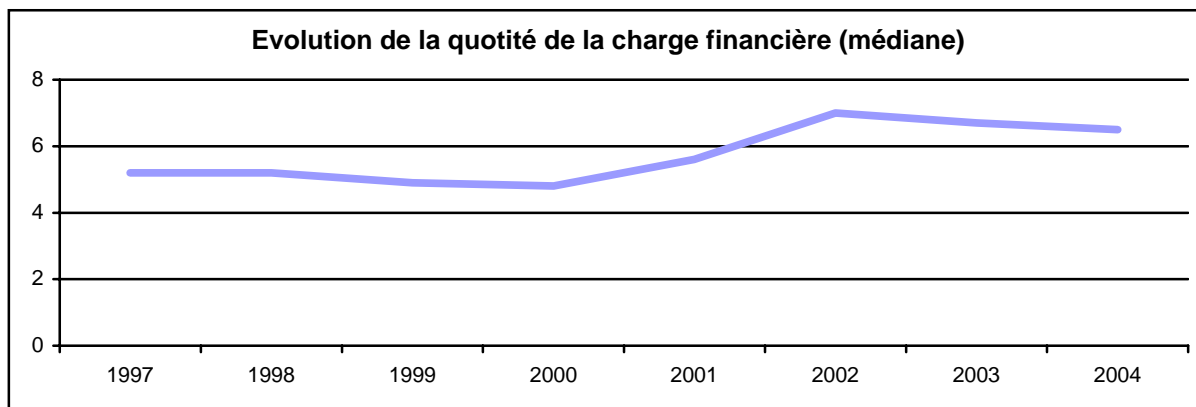


Il ressort de la distribution de fréquence que le groupe le plus important – qui plus est en nette augmentation depuis 2002 – est constitué par les communes dont la quotité de la charge est très faible, soit inférieure à zéro pour cent. Seules quelques communes doivent faire face à une charge considérée comme forte (plus de 3 %) ou très forte (plus de 5 %), et leur nombre a même nettement diminué ces dernières années.

Cf. également la carte synoptique 8.

4.2.5 Quotité de la charge financière

Ces dernières années, la médiane de la quotité de la charge financière s'est caractérisée par sa stabilité. En 2004, elle est de 6,5 pour cent, de sorte qu'elle se situe à un niveau moyen. Depuis 2001, cet indicateur est calculé compte tenu non plus seulement des dépréciations harmonisées, mais aussi des attributions aux financements spéciaux dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ainsi que des dépréciations du découvert du bilan. Ce changement est probablement à l'origine de la légère augmentation enregistrée par la suite.

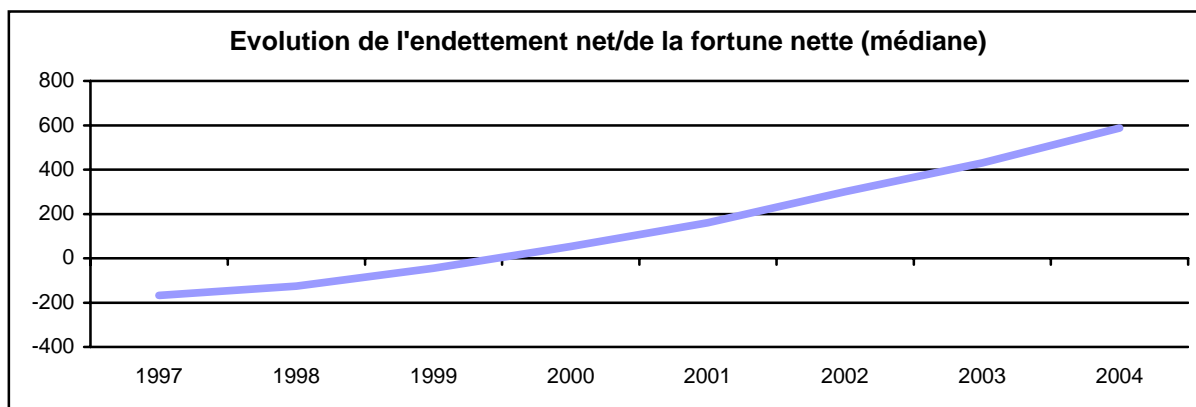


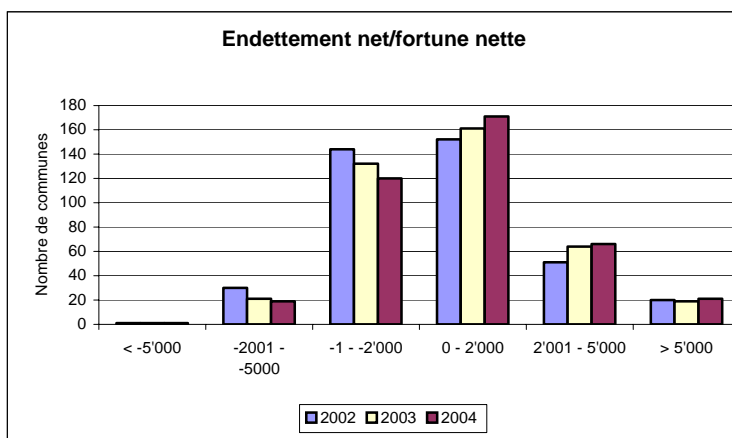
La distribution de fréquence montre que la quotité de la charge financière de la plupart des communes se situe entre 4 et 12 pour cent, et qu'elle peut donc être qualifiée de moyenne. Le nombre de communes dont la charge est faible, voire très faible, a très légèrement augmenté, à l'inverse de celui des communes devant faire face à une forte ou très forte charge.

Cf. également la carte synoptique 9.

4.2.6 Endettement net / fortune nette

La médiane de l'endettement net ou de la fortune nette en francs par habitant a évolué très favorablement ces dernières années. Bien que le patrimoine financier soit évalué avec une extrême retenue dans le canton de Berne, et qu'une grande réserve soit par conséquent de mise dans l'appréciation de cet indicateur (cf. chapitre 2.3.1), plus de la moitié des communes peuvent se prévaloir en 2004 d'une fortune nette excédant 588 francs par habitant.



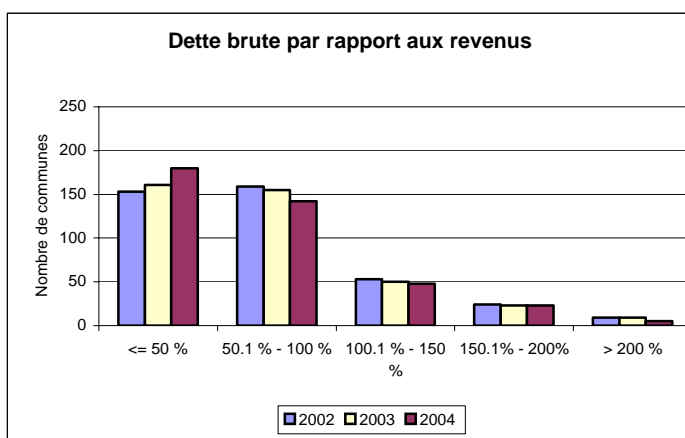
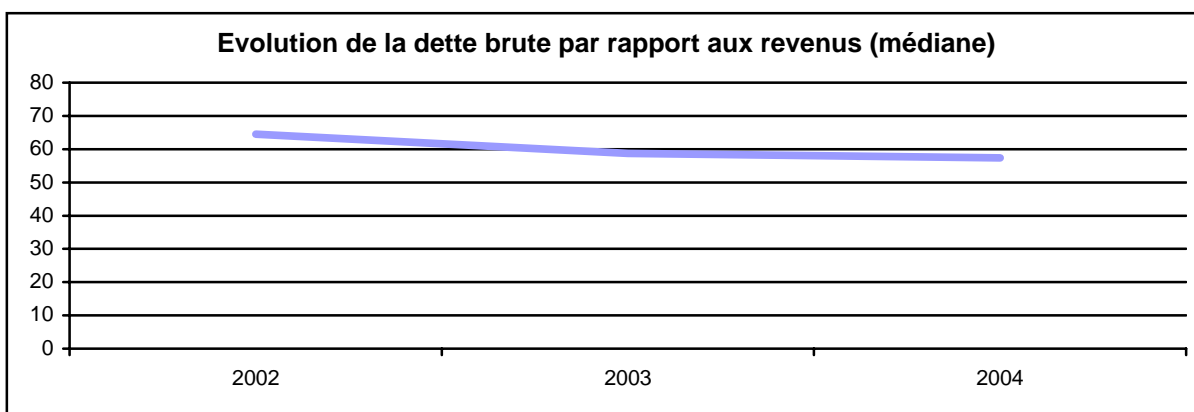


Il ressort de la distribution de fréquence que la plupart des communes disposent d'une fortune nette par habitant. En 2004, 120 collectivités enregistrent un endettement net de 2000 francs au plus par habitant, et ce n'est que dans cinq pour cent des communes environ que l'endettement net excède 2000 francs par habitant.

Cf. également la carte synoptique 10.

4.2.7 Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur n'est calculé que depuis trois ans. Au cours de la période considérée, la quotité de la dette brute par rapport aux revenus s'est toujours située autour de 60 pour cent, avec une légère tendance à la baisse. En 2004, elle est de 57,4 pour cent. Cette valeur, que l'on peut qualifier de bonne, atteste d'une certaine diminution de l'endettement brut par rapport au revenu au cours des derniers exercices.

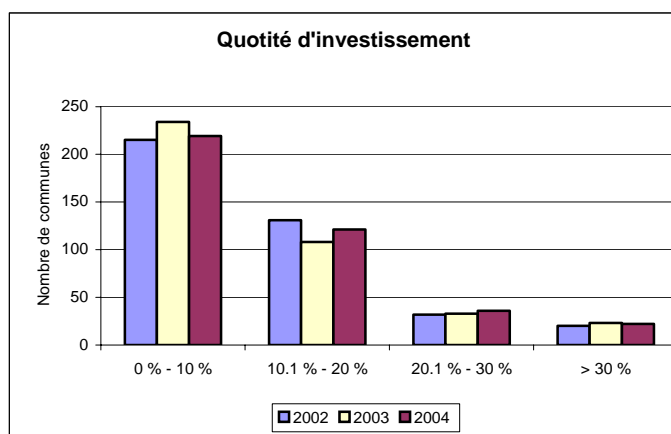
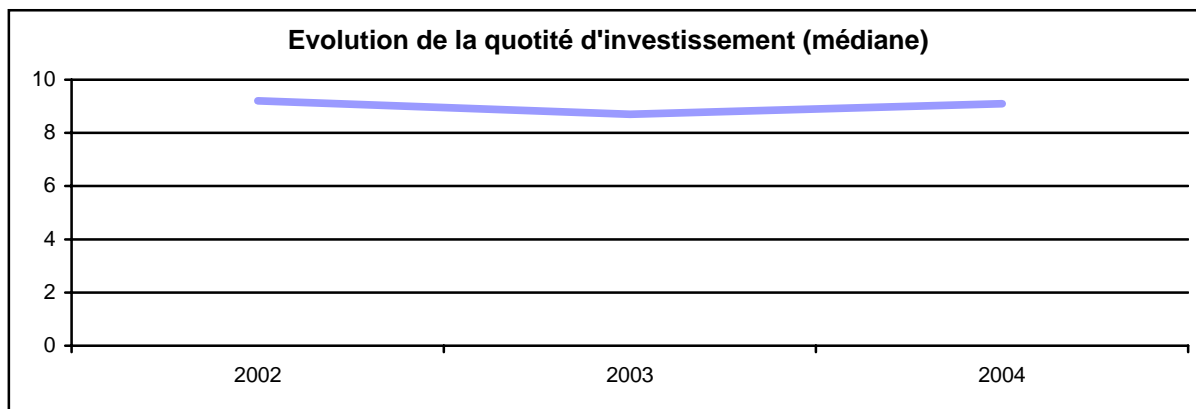


La distribution de fréquence montre que le nombre de communes obtenant une très bonne valeur de moins de 50 pour cent a augmenté au cours des trois dernières années. En 2004, près d'un tiers des collectivités enregistrent par ailleurs une valeur – qualifiée de bonne – située entre 50 et 100 pour cent. Quant au nombre de communes dont la dette brute est élevée par rapport au revenu, il est resté pratiquement inchangé. Enfin, celui des communes dont l'endettement brut est critique (plus de 200 %) a quelque peu régressé.

Cf. également la carte synoptique 16.

4.2.8 Quotité d'investissement

Cet indicateur n'est calculé que depuis trois ans. Au cours de la période considérée, la médiane de la quotité d'investissement est restée quelque peu inférieure à 10 pour cent. Une légère hausse est intervenue pendant l'exercice 2004, au cours duquel elle a atteint 9,1 pour cent. Ainsi, les activités d'investissement doivent être qualifiées de peu importantes. Il n'en reste pas moins que comme pour le degré d'autofinancement, cet indicateur peut fortement fluctuer d'une année à l'autre, de sorte qu'il est nécessaire d'en apprécier l'évolution sur plusieurs exercices.

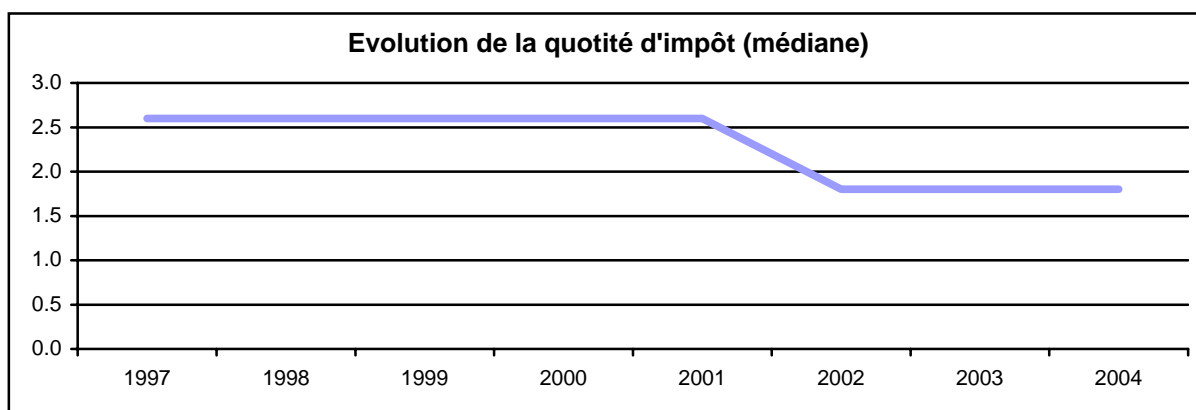


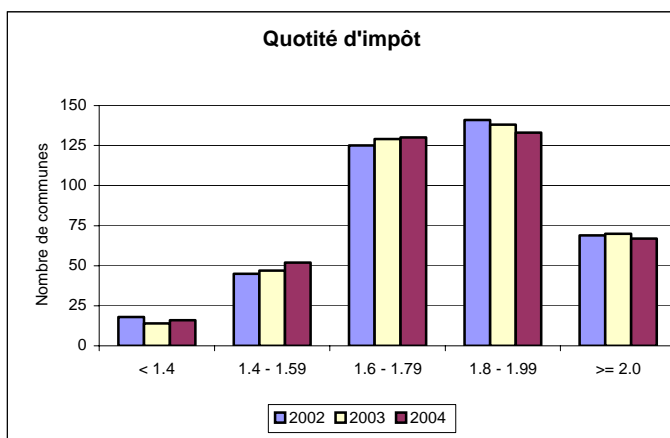
La distribution de fréquence montre que dans la plupart des communes, la quotité d'investissement ne dépasse pas 10 pour cent. En 2004, un bon tiers des collectivités se situent dans la fourchette moyenne allant de 10 à 20 pour cent. Au cours des trois dernières années, 50 à 60 communes seulement ont enregistré une quotité supérieure à 20 pour cent et ont donc consenti des investissements importants, voire très importants.

Cf. également la carte synoptique 17.

4.2.9 Quotité d'impôt

La médiane de la quotité d'impôt est restée très stable au cours des dernières années, exception faite de 2002: elle a alors diminué en raison de la nouvelle répartition des tâches et du transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges. Depuis lors, cette valeur est de 1,8.



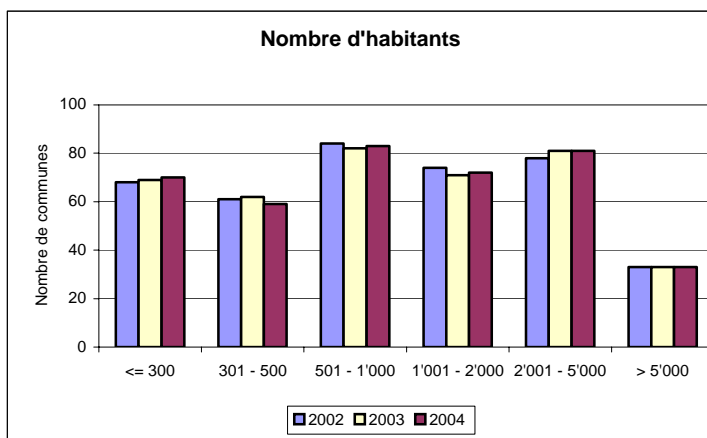
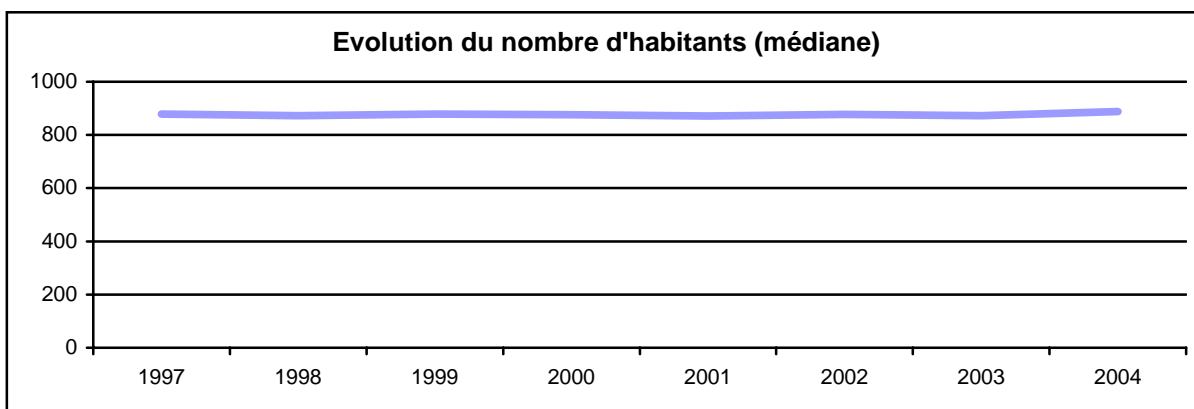


Il ressort de la distribution de fréquence que dans la plupart des communes, la quotité d'impôt se situe entre 1,6 et 2,0. Le nombre de collectivités ayant arrêté une quotité d'impôt inférieure à 1,6 a légèrement augmenté en 2004, pour atteindre 68. A l'inverse, 70 communes environ ont eu au cours des trois dernières années une quotité élevée, de 2,0 ou davantage.

Cf. également la carte synoptique 18.

4.2.10 Habitants

La médiane du nombre d'habitants par commune n'a pas subi de changement important au cours des dernières années. Elle a atteint en 2001 son niveau le plus bas avec 871 habitants, et en 2004 son niveau le plus élevé, soit 888 habitants. Ainsi, plus de la moitié des communes bernoises comptent moins de 1000 habitants, mais ne regroupent que 10 pour cent de la population. Comparé à d'autres cantons, Berne comporte un grand nombre de petites communes, et seuls huit cantons enregistrent une médiane inférieure. Dans huit autres cantons par contre, la médiane est même supérieure à 2000 habitants par commune!



La distribution de fréquence montre que plus de la moitié des communes ont une population inférieure à 1000 habitants. La plupart des collectivités font partie de l'une des deux catégories allant de 500 à 1000 habitants d'une part, et de 2001 à 5000 habitants d'autre part. Au cours des trois dernières années, rares sont les communes qui ont changé de catégorie. Le nombre de communes de plus de 5000 habitants, de 33, est même resté stable tout au long de la période considérée.

Cf. également la carte synoptique 19.

4.3 Comparaison entre les régions économiques

Le canton de Berne est subdivisé en six régions économiques (Berne-Mittelland, Jura bernois, Oberland bernois, Bienne-Seeland, Emmental, Haute-Argovie). L'annexe indique l'appartenance régionale des communes.

L'analyse, du point de vue des régions économiques, des cartes synoptiques illustrant les indicateurs financiers de 2004 permet les constatations suivantes:

- Les indicateurs "fortune nette/découvert du bilan" (carte 1) et "avances aux financements spéciaux" (carte 2) ne diffèrent pas fondamentalement d'une région à l'autre en 2004. Il n'y a que dans le Jura bernois que les communes affichant un découvert du bilan et/ou des avances aux financements spéciaux ont tendance à être plus nombreuses qu'ailleurs. Dans la région de l'Oberland bernois, relativement peu de communes ont clôturé l'exercice 2004 avec un excédent de charges (carte 3).
- Ce sont en particulier les communes de l'Oberland bernois, et surtout de sa partie orientale, qui peuvent se prévaloir pour 2004 d'un autofinancement élevé, soit de plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt (carte 4). Au cours de l'exercice considéré, 11 communes seulement – dont aucune n'est située dans la région de Berne-Mittelland – ont investi dans une mesure excédant 15 dixièmes de quotité d'impôt en chiffres nets (carte 5).
- Dans l'Emmental et l'Oberland bernois, la proportion de communes qui, en 2004, ont un degré d'autofinancement insuffisant – c'est-à-dire inférieur à 60 pour cent – est légèrement plus élevée que sur le reste du territoire cantonal (carte 6). En ce qui concerne la quotité d'autofinancement, bon nombre de communes de l'Oberland bernois enregistrent des valeurs pouvant être qualifiées de bonnes à très bonnes (carte 7).
- S'agissant de la quotité de la charge des intérêts et de la quotité de la charge financière, les communes des régions de Berne-Mittelland et de la Haute-Argovie en particulier ont obtenu en 2004 des valeurs pouvant être qualifiées de bonnes à très bonnes. En Haute-Argovie, aucune commune ne doit faire face à une forte ou très forte charge (cartes 8 et 9).
- On recense bon nombre de communes pour lesquelles l'endettement net par habitant est élevé dans le Jura bernois (carte 10). Dans l'Oberland bernois, les communes sont nombreuses, en 2004, à comptabiliser des dépréciations complémentaires équivalant à 4 dixièmes de quotité d'impôt ou plus (carte 11).
- En ce qui concerne la couverture des charges, il n'y a pas véritablement de différences entre les régions (carte 12). Pour ce qui est de la charge des intérêts nets, on constate qu'en 2004, seules les régions du Jura bernois et de Berne-Mittelland comportent chacune une commune enregistrant une valeur supérieure à 11 pour cent (carte 13). Aucune tendance nette ne se dessine s'agissant de la maîtrise des dépenses courantes: on trouve en effet dans chaque région aussi bien des communes exerçant un contrôle rigoureux de leurs dépenses que des communes qui n'y parviennent guère (carte 14).
- Pour ce qui est de l'intérêt moyen de la dette, la proportion de communes enregistrant de très bonnes valeurs en 2004 est un peu plus faible dans les régions de Bienne-Seeland et de Berne-Mittelland (carte 15). On ne trouve aucune commune des régions de Bienne-Seeland et de la Haute-Argovie dont la dette brute par rapport aux revenus excède le seuil critique de 200 pour cent (carte 16). La quotité d'investissement révèle que de nombreuses communes des régions de Bienne-Seeland et du Jura bernois notamment ont peu investi en 2004 (carte 17).
- L'Oberland bernois compte, en 2004 également, de nombreuses communes dans lesquelles la quotité d'impôt est de 2,0 ou plus. Quant aux communes ayant une quotité d'impôt basse à très basse (moins de 1,6), elles se situent en particulier dans la région de Berne-Mittelland (carte 18).
- Le Jura bernois et la Haute-Argovie enregistrent le plus fort pourcentage de petites communes de 500 habitants au plus. A l'opposé, c'est dans les régions de Berne-Mittelland et de l'Oberland bernois que l'on trouve les plus grands pourcentages de communes dont la population excède 5000 habitants (carte 19).

- La majorité des communes touristiques se situent dans l'Oberland bernois. Quant aux communes agricoles et aux communes agricoles mixtes, elles se trouvent surtout dans l'Emmental. C'est dans les régions de Berne-Mittelland et de Biemme-Seeland que l'on recense le plus de communes périurbaines. Le Jura bernois compte pour sa part un grand nombre de communes industrielles et tertiaires (carte 20).

4.4 Comparaison avec les autres cantons

La Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales procède chaque année au relevé de cinq indicateurs financiers (degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, endettement net par habitant) pour les communes de tous les cantons. La comparaison la plus récente porte sur 2003 et a été publiée à la mi-novembre 2005¹.

Sur le plan intercantonal, la situation financière des communes bernoises est favorable. La comparaison avec les moyennes calculées pour les autres cantons en 2003 révèle ce qui suit:

- Le **degré d'autofinancement** des communes du canton de Berne, de 148,3 pour cent, est bon: les valeurs sont plus élevées dans 7 cantons, tandis que dans 18 autres, les chiffres sont moins favorables.
- La **quotité d'autofinancement**, de 10,7 pour cent, est faible en comparaison intercantonale, mais cela semble essentiellement dû aux différences dans la répartition des tâches entre le canton et les communes. Les valeurs sont encore moins élevées dans 10 cantons, tandis que dans 14 autres, elles sont supérieures. La quotité d'autofinancement d'un canton n'est pas connue.
- En ce qui concerne la **quotité de la charge des intérêts**, qui est de 0,7 pour cent, les communes bernoises occupent une bonne position en comparaison intercantonale. Les communes de 10 cantons présentent des valeurs égales ou meilleures, et celles de 15 cantons de moins bonnes valeurs.
- En comparaison avec d'autres cantons, la **quotité de la charge financière** des communes bernoises, de 7,0 pour cent, est bonne. Elle est encore plus faible ou égale dans 10 cantons, et plus élevée dans 13 autres. La quotité de la charge financière de deux cantons n'est pas connue.
- Pour ce qui est de l'**endettement net**, de 1124 francs par habitant, seules les communes de 7 cantons ont un résultat inférieur à celui des communes bernoises. Dans 18 cantons par contre, il est plus élevé.

¹ Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, Info n° 16 / 14.11.2005

5 Cartes synoptiques

Les indicateurs qui ont été calculés sont présentés ci-après sous forme de cartes synoptiques accompagnées d'un commentaire.

Bon nombre d'indicateurs font référence à la quotité d'impôt. Un dixième de quotité d'impôt équivaut à la dixième partie de l'impôt simple. Lorsque la quotité d'impôt de la commune est de 1,5, cela signifie pour elle que le dixième de quotité d'impôt représente 1/15, ou 6,67 pour cent, de ses recettes fiscales. Un dixième de quotité d'impôt de l'ensemble des communes bernoises équivaut en 2004 à quelque 113,5 millions de francs (110,7 millions de francs en 2003).

Les indicateurs suivants ont été calculés sur la base de la publication du professeur Nils Soguel intitulée "Comparatif 2004 des finances cantonales et communales", cahier de l'IDHEAP 225/2005, chaire "Finances publiques":

- Carte 12 Couverture des charges
- Carte 13 Charge des intérêts nets
- Carte 14 Maîtrise des dépenses courantes
- Carte 15 Intérêt moyen de la dette

Les valeurs indicatives utilisées proviennent elles aussi du rapport précité.

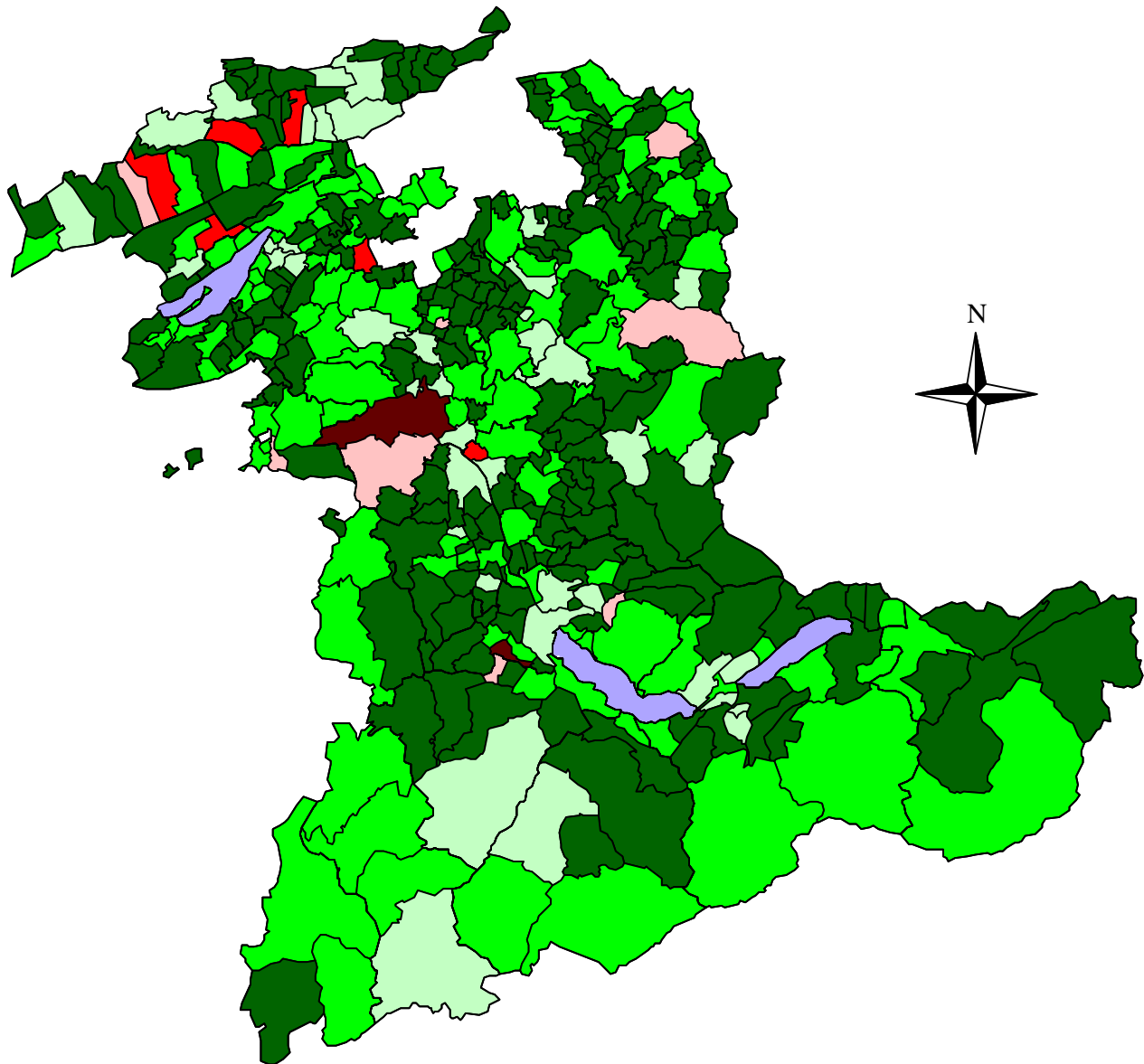
Lors de son assemblée des 22 et 23 septembre 2005 à Genève, la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales a décidé l'introduction de deux nouveaux indicateurs financiers. Tous deux figurent dans le présent rapport:

- Carte 16 Dette brute par rapport aux revenus
- Carte 17 Quotité d'investissement

Sauf indication contraire, les évaluations portent sur les données figurant dans les comptes annuels de 2004 des communes municipales et des communes mixtes du canton de Berne.

Karte 1 / Carte 1

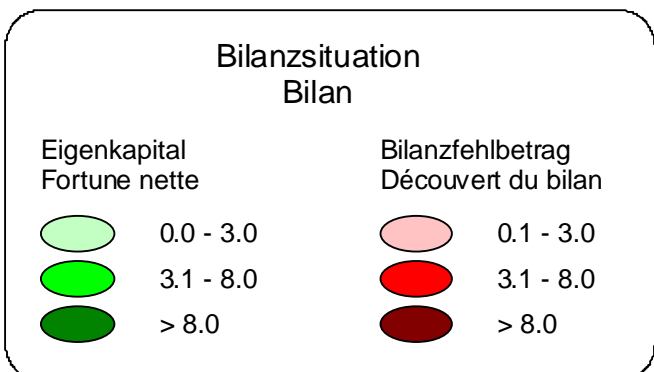
Eigenkapital/Bilanzfehlbetrag in Steueranlagezehntel 2004 Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2004



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 9.9
- Mittelwert/Moyenne: 3.4

Quellen
- Kartengrundlage: Gemeinden der Schweiz, BFS (GEOSTAT), BFL
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Fond de carte: Communes suisses, OFS (GEOSTAT), OFT
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.1 Carte 1: Fortune nette/découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2004

Question examinée

L'importance de la fortune nette ou du découvert du bilan est exprimée en dixièmes de quotité d'impôt. La commune connaît ainsi la situation de son bilan et sait de quelles réserves elle dispose pour couvrir de futurs excédents de charges. L'accumulation de fortune nette permet un préfinancement. Si la commune enregistre par contre un découvert du bilan, elle est tenue de le déprécier dans un délai de huit ans.

Commentaire

- Le compte annuel de 382 communes (année précédente: 375) atteste en 2004 d'une fortune nette, laquelle équivaut même à plus de 8 dixièmes de quotité d'impôt dans 232 cas!
- Il n'en reste pas moins que le canton a suivi 16 communes (année précédente: 25) enregistrant un découvert du bilan à fin 2004. Un tel découvert doit être déprécié dans les 8 ans suivant son inscription au bilan.
- Selon leurs comptes annuels de 2004, les communes bernoises disposent d'une fortune nette dépassant 610 millions de francs, tandis que les découverts du bilan excèdent légèrement 227 millions de francs. Le résultat net équivaut à une fortune nette de quelque 383 millions de francs.
- La médiane de la fortune nette en 2004, exprimée en francs, est de plus de 11 pour cent supérieure à celle de l'année précédente, puisqu'elle a augmenté de 81 042 francs pour atteindre 799 635 francs.

Médiane et moyenne

- La médiane a une nouvelle fois légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, pour se situer en 2004 à 9,9 dixièmes de quotité d'impôt. Plus de la moitié des communes bernoises peuvent se prévaloir, au 31 décembre 2004, d'une fortune nette de près de 10 dixièmes de quotité d'impôt, voire davantage!
- En 2004, la moyenne se situe à 3,4 dixièmes de quotité d'impôt. A nouveau, elle a quelque peu progressé par rapport à l'année précédente. Ainsi, en moyenne, les communes bernoises disposent d'une fortune nette dont le montant correspond à la valeur recommandée par l'OACOT, à savoir à 3 dixièmes de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre que la médiane de la fortune nette exprimée en dixièmes de quotité d'impôt n'a guère subi de variations importantes. Il n'en reste pas moins que la moyenne a plus que doublé.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	8,6	8,6	8,7	9,0	7,8	8,7	9,8	9,9
Moyenne	1,5	1,0	1,4	1,7	2,0	2,4	2,9	3,4

Remarques

- Le découvert du bilan considérable de la ville de Berne influence nettement la moyenne (sans la ville de Berne, cette valeur serait de 5,3 dixièmes de quotité d'impôt à fin 2004).
- Les postes "Fortune nette" et "Découvert" du bilan des communes bernoises sont fortement influencés par la retenue dont il est fait preuve lors de l'appréciation des immeubles du patrimoine financier (principe du prix d'acquisition même pour les immeubles en possession de la commune depuis longtemps).

Formule de calcul

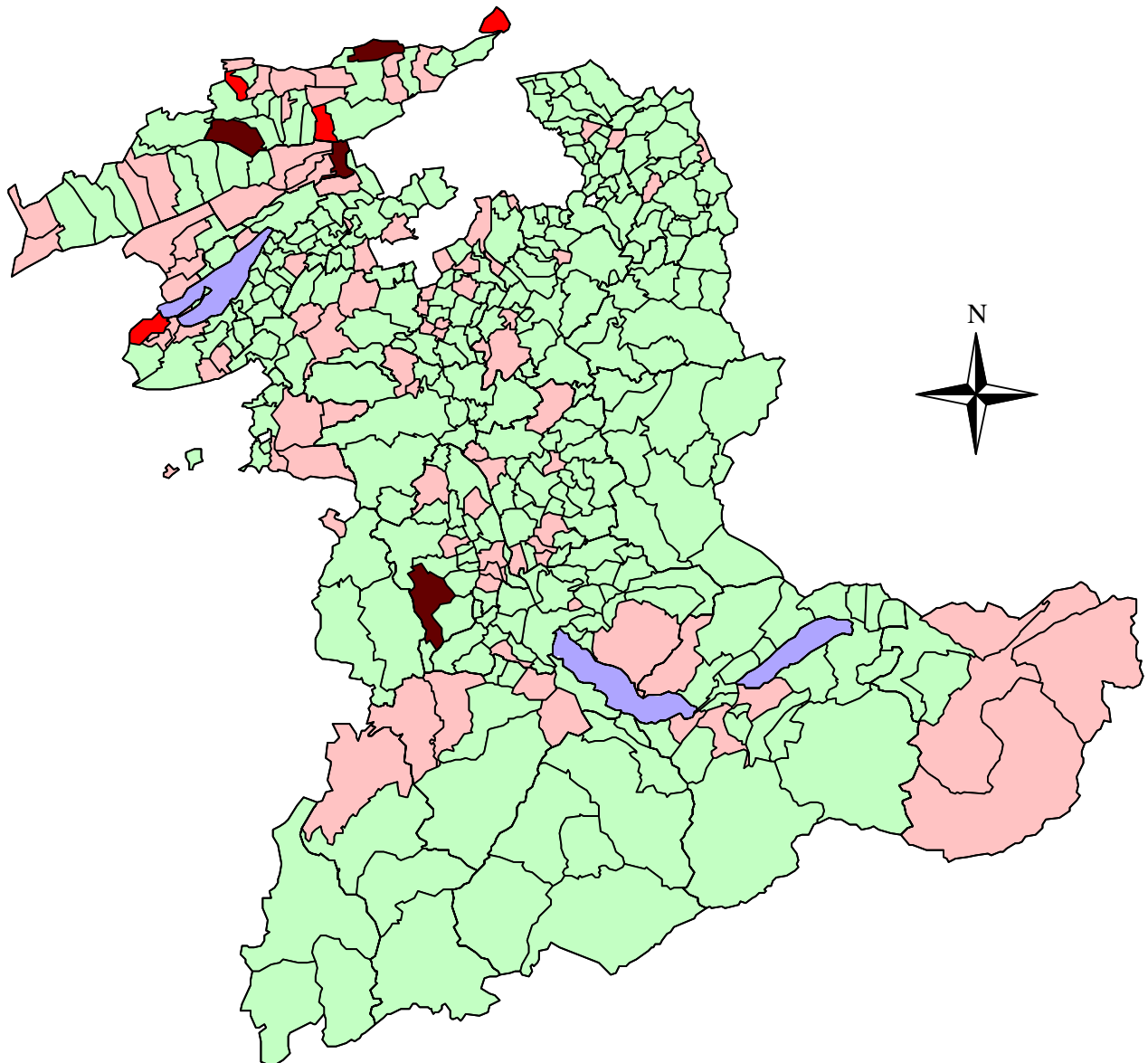
Fortune nette (compte 2390) ou découvert du bilan (compte 1390)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 2 / Carte 2

Vorschüsse Spezialfinanzierungen in Steueranlagezehntel 2004

Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2004



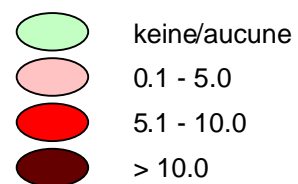
Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales

- Median/Médiane: 0.0
- Mittelwert/Moyenne: 0.1

Quellen
- Kartengrundlage: Gemeinden der Schweiz, BFS (GEOSTAT), BFL
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Fond de carte: Communes suisses, OFS (GEOSTAT), OFT
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

Vorschüsse Spezialfinanzierung
Avances aux financements spéciaux



5.2 Carte 2: Avances aux financements spéciaux en dixièmes de quotité d'impôt en 2004

Question examinée

Les avances aux financements spéciaux représentent des déficits dans le cas des tâches faisant l'objet d'un financement spécial (p. ex. alimentation en eau ou assainissement): les charges ne pouvant plus être couvertes par les avoirs du financement spécial, elles doivent être préfinancées à charge du compte général. L'avance correspond donc à un découvert du bilan, c'est-à-dire à une dette du financement spécial par rapport au compte général.

Le total des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur (compte du bilan 1280, surtout dans les domaines de l'alimentation en eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets), est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. On constate ainsi quelles sont les communes tenues de rembourser des avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur dans un délai de huit ans à compter de la première inscription au bilan.

Commentaire

- Fin 2004, les comptes de 121 communes (année précédente: 146) indiquent la présence d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur devant être dépréciées par des excédents de revenus dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan.
- Fin 2004, 8 communes enregistrent des avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur de plus de 5 dixièmes de quotité d'impôt, et même de plus de 10 dixièmes pour 4 d'entre elles!
- En 2004, les avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur des communes bernoises équivalent à quelque 9,3 millions de francs, la moyenne étant de 23 480 francs par commune.
- Fin 2004, les comptes de 69,6 pour cent des communes bernoises, soit de 277 d'entre elles, n'affichent toutefois aucune avance à un quelconque financement spécial fondé sur le droit supérieur.

Médiane et moyenne

- La médiane, de 0 dixième de quotité d'impôt, n'est pas une valeur probante étant donné que plus de la moitié des communes bernoises n'enregistrent pas d'avances à des financements spéciaux fondés sur le droit supérieur en 2004.
- Fin 2004, la moyenne se situe, comme les années précédentes, à 0,1 dixième de quotité d'impôt; ainsi, le montant des avances est peu élevé si l'on considère l'ensemble des communes.
- La comparaison sur trois ans ne révèle aucun changement.

	2002	2003	2004
Médiane	0,0	0,0	0,0
Moyenne	0,1	0,1	0,1

Remarques

- Aucune

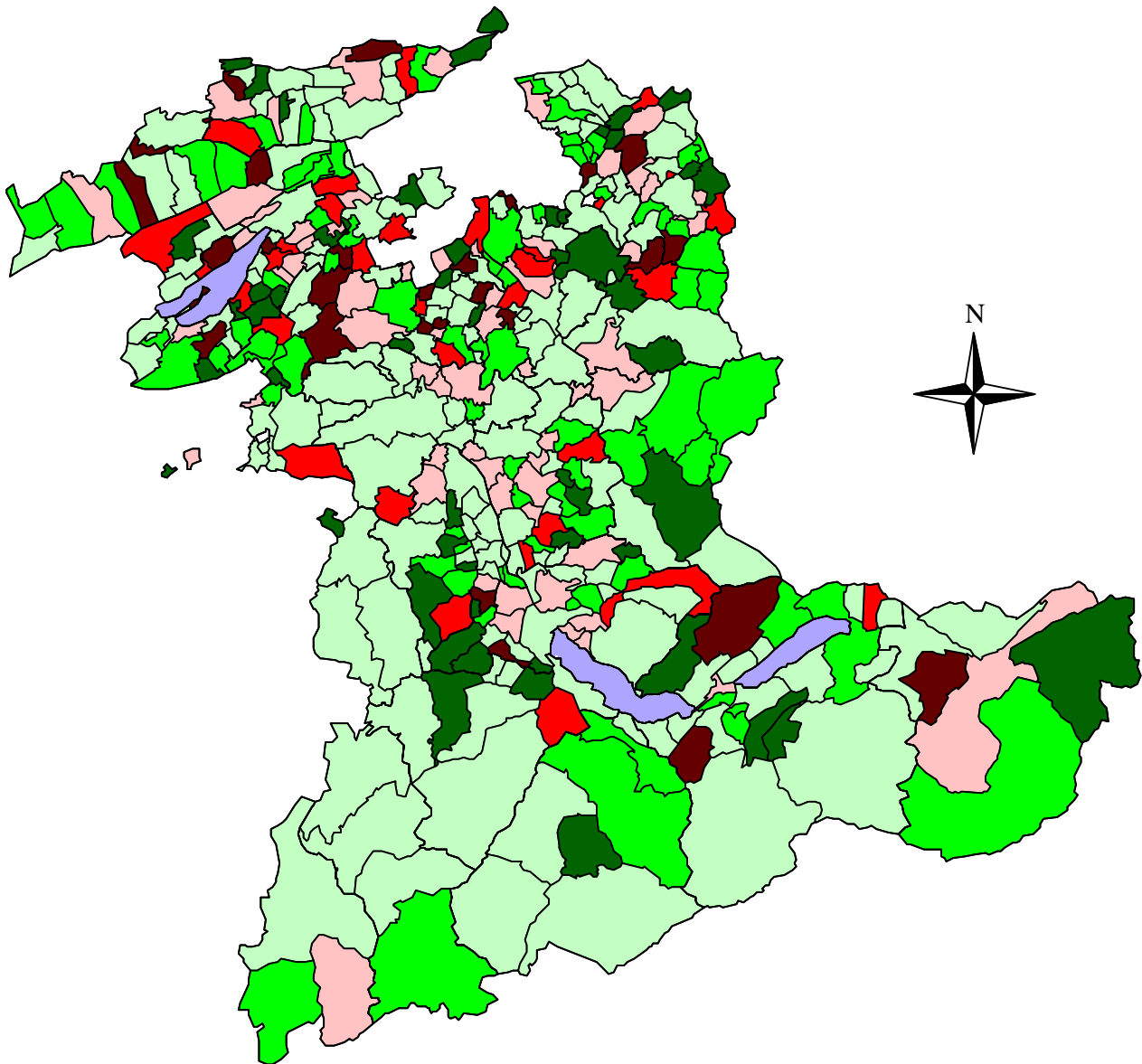
Formule de calcul

Avances aux financements spéciaux (compte 1280)

Dixième de quotité d'impôt

Karte 3 / Carte 3

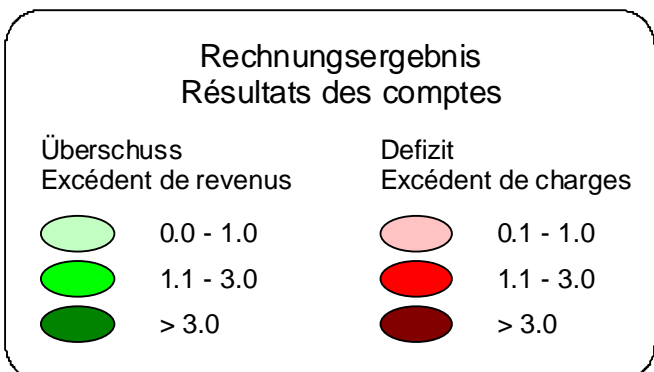
Rechnungsergebnis in Steueranlagezehntel 2004 Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2004



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 0.3
- Mittelwert/Moyenne: 0.2

Quellen
- Kartengrundlage: Gemeinden der Schweiz, BFS (GEOSTAT), BFL
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Fond de carte: Communes suisses, OFS (GEOSTAT), OFT
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.3 Carte 3: Résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt en 2004

Question examinée

Le résultat des comptes est présenté en dixièmes de quotité d'impôt. La carte révèle donc le résultat du compte de fonctionnement de chaque commune au terme de l'exercice considéré. Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Commentaire

- Les comptes de 238 communes (année précédente: 226) se sont soldés positivement et ceux de 38 communes (année précédente: 55) de manière équilibrée en 2004.
- 122 communes enregistrent un excédent de charges en 2004, contre 119 l'année précédente. Dans 27 d'entre elles, cet excédent est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt, ce qui représente un léger recul par rapport à 2003 (32 communes).
- Le roulement des comptes communaux (total des revenus du compte de fonctionnement) a très légèrement diminué, soit d'environ 0,1 pour cent, par rapport à l'année précédente (près de 5 millions de francs) pour se monter fin 2004 à 4,686 milliards de francs.
- La médiane du résultat des comptes en francs a nettement augmenté en 2004 par rapport à l'année précédente, dans une proportion de 121,3 pour cent ou à raison de 12 950 francs, pour atteindre 23 628 francs.

Médiane et moyenne

- La médiane a une nouvelle fois légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, pour équivaloir en 2004 à 0,3 dixième de quotité d'impôt.
- La moyenne est, comme en 2003, de 0,2 dixième de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre une amélioration ininterrompue des résultats des comptes en dixièmes de quotité d'impôt.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,1	0,2	0,3
Moyenne	-0,8	-0,3	-0,3	0,0	-0,3	0,2	0,2	0,2

Remarques

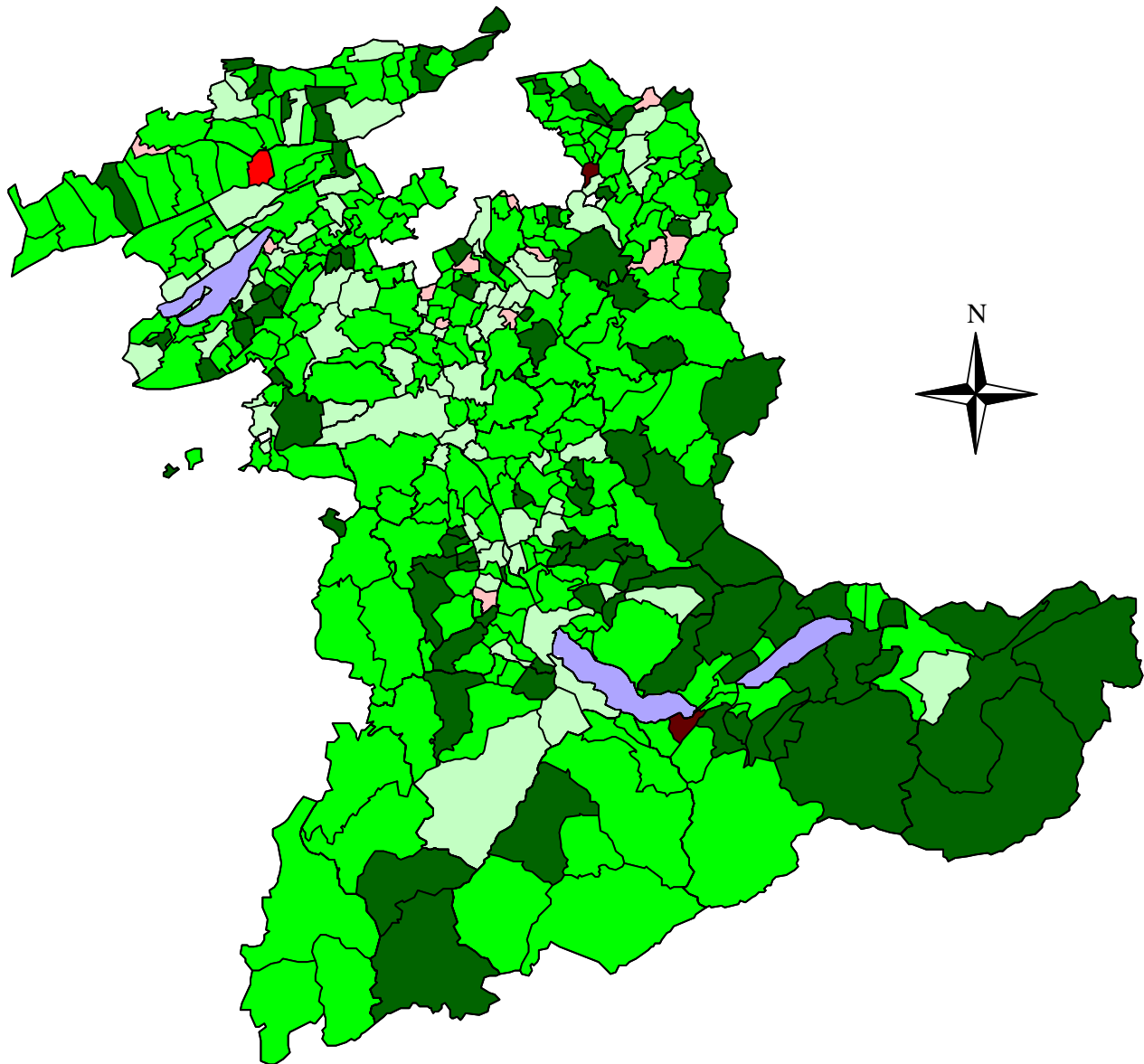
- L'analyse des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires (selon la carte 11) donne une tout autre image, car ce ne sont pas moins de 85,1 millions de francs qui n'apparaissent pas en tant que "gains utilisés".
- La médiane des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires est de 84 844 francs en 2004, soit 359 pour cent du montant obtenu une fois cette comptabilisation effectuée.
- 44 communes dont le compte de 2004 se solde par un excédent de charges ont comptabilisé des dépréciations complémentaires. 23 d'entre elles auraient obtenu sans cela un excédent de revenus, tandis que les 21 autres auraient de toute façon enregistré un excédent de charges, avec ou sans dépréciations complémentaires.
- Pour 2004, la médiane des résultats des comptes avant la comptabilisation des dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt est de 1,3, et la moyenne de 1,8. Ces valeurs sont nettement plus élevées que celles qui figurent dans le tableau ci-dessus.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Résultats des comptes (excédent de revenus ou excédent de charges du compte de fonctionnement)}}{\text{Dixième de quotité d'impôt}}$$

Karte 4 / Carte 4

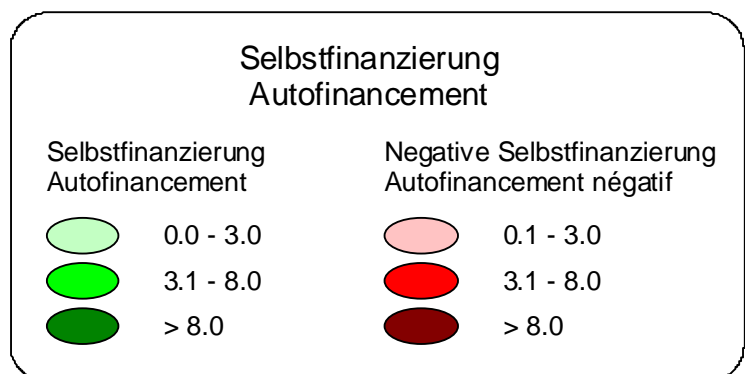
Selbstfinanzierung in Steueranlagezehntel 2004 Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2004



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 5.1
- Mittelwert/Moyenne: 4.0

Quellen
- Kartengrundlage: Gemeinden der Schweiz, BFS (GEOSTAT), BFL
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Fond de carte: Communes suisses, OFS (GEOSTAT), OFT
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.4 Carte 4: Autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt en 2004

Question examinée

Le niveau d'autofinancement auquel est parvenue la commune est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt. Il s'agit d'un indicateur très important, qui révèle le montant des ressources dont dispose la commune pour investir ou alors pour rembourser des dettes. Il y a lieu d'éviter à tout prix un autofinancement négatif.

Commentaire

- En 2004, l'autofinancement est supérieur à 3 dixièmes de quotité d'impôt dans 308 communes (année précédente: 311), ce qui peut être qualifié de bonne performance. Ainsi, il a été possible de rembourser des dettes et/ou de financer de nouveaux investissements.
- En 2004, l'autofinancement n'est négatif que dans 15 communes (année précédente: 18). Ces communes ne parviennent pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les oblige à recourir à l'emprunt. Une telle situation doit être évitée à tout prix.
- Les communes bernoises ont atteint en 2004 un autofinancement de 450 millions de francs, ce qui correspond à un recul de 14,7 millions de francs ou de 3,2 pour cent par rapport à l'année précédente.
- En 2004, la médiane en matière d'autofinancement exprimée en francs a diminué par rapport à l'année précédente à raison de 45 747 francs, pour atteindre 389 718 francs (- 10,5 %).

Médiane et moyenne

- La médiane de l'autofinancement en dixièmes de quotité d'impôt a quelque peu augmenté en 2004 par rapport à 2003 et se monte à 5,1 dixièmes de quotité d'impôt.
- La moyenne s'est légèrement dégradée en 2004 par rapport à l'année précédente, pour se situer à 4,0 dixièmes de quotité d'impôt.
- D'une manière générale, tant la médiane que la moyenne se sont améliorées ces dernières années; la progression a même été très nette en 2002 et 2003 pour ce qui est de la médiane.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	4,6	5,0	5,1
Moyenne	3,1	3,7	3,8	3,3	4,5	4,6	4,1	4,0

Remarques

- Aucune

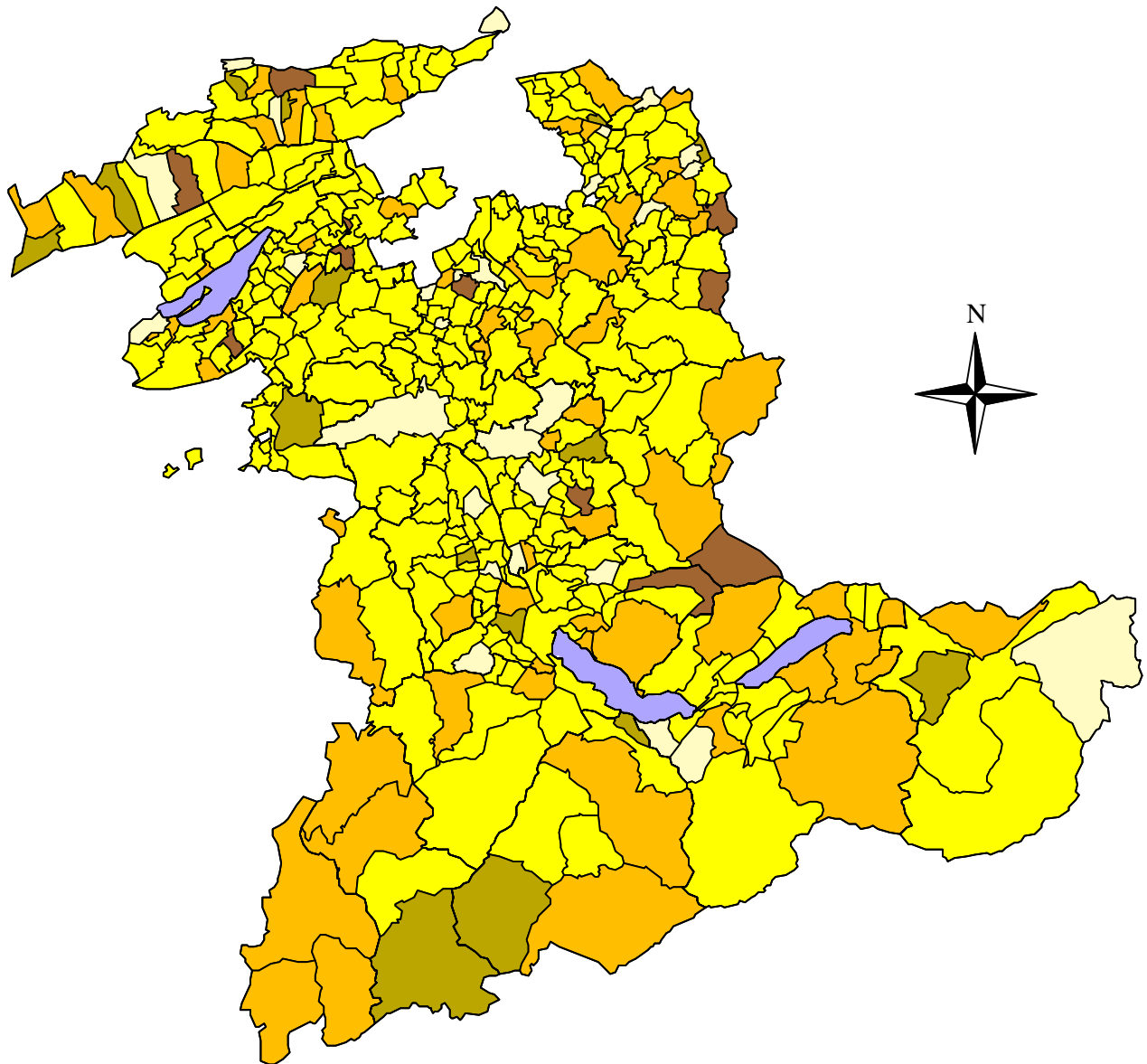
Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Dixième de quotité d'impôt}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48

Karte 5 / Carte 5

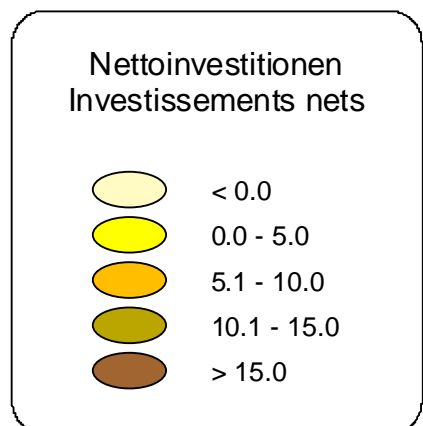
Nettoinvestitionen in Steueranlagezehntel 2004 Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2004



Durchschnittswerte Kanton
Valeurs moyennes cantonales
- Median/Médiane: 2.4
- Mittelwert/Moyenne: 2.1

Quellen
- Kartengrundlage: Gemeinden der Schweiz, BFS (GEOSTAT), BFL
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Fond de carte: Communes suisses, OFS (GEOSTAT), OFT
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



5.5 Carte 5: Investissements nets en dixièmes de quotité d'impôt en 2004

Question examinée

Les investissements nets consentis par la commune tout au long d'un exercice sont exprimés en dixièmes de quotité d'impôt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre.

Commentaire

- En 2004, 87 communes ont consenti des investissements nets supérieurs à 5 dixièmes de quotité d'impôt (année précédente: 91). Les investissements nets ont même excédé 15 dixièmes de quotité d'impôt pour 11 d'entre elles (année précédente: 19).
- En 2004, 27 communes (année précédente: 21) enregistrent une valeur négative, ce qui signifie qu'elles ont reçu plus de recettes d'investissement (p. ex. subventions) qu'elles n'ont dépensé dans ce domaine.
- En 2004, les investissements nets des communes bernoises sont de l'ordre de 232,2 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une baisse de 81,4 millions de francs ou de 26 pour cent environ.
- En 2004, la médiane des investissements nets exprimés en francs a légèrement augmenté. Avec 205 677 francs, elle est de 26,5 pour cent supérieure à celle de l'année précédente.

Médiane et moyenne

- La médiane a légèrement augmenté et correspond en 2004 à 2,4 dixièmes de quotité d'impôt.
- La moyenne a pour sa part quelque peu diminué par rapport à l'année précédente, et équivaut en 2004 à 2,1 dixièmes de quotité d'impôt.
- En 2004, la plupart des communes ont à nouveau investi un peu plus qu'au cours des années précédentes, en chiffres nets.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	3,1	3,1	2,9	2,3	2,0	2,3	2,2	2,4
Moyenne	4,4	5,1	4,2	3,7	2,4	3,1	2,8	2,1

Remarques

- Aucune

Formule de calcul

Investissements nets

Dixièmes de quotité d'impôt

Détails	Investissements nets	Natures
+ Dépenses reportées au bilan		690
- Recettes reportées au bilan		590

5.6 Carte 6: Degré d'autofinancement en 2004

Question examinée

Le degré d'autofinancement est exprimé en pour cent des investissements nets. Il indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 pour cent, le degré d'autofinancement permet le financement d'investissements et/ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 pour cent, il entraîne un nouvel endettement. Comme cet indicateur peut varier sensiblement d'une année à l'autre, seule une comparaison sur plusieurs années permet de dire si les investissements sont supportables.

Commentaire

Valeurs indicatives	> 100 %	très bon
	80 % à 100 %	bon
	60 % à 80 %	suffisant (à court terme)
	0 % à 60 %	insuffisant
	< 0 %	très mauvais

- En 2004, 275 communes (année précédente: 295) ont un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou davantage, avec à la clé la possibilité de financer entièrement leurs investissements nets et/ou de rembourser des dettes.
- En 2004, 60 communes (année précédente: 34) ont un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 pour cent; dans 30 d'entre elles, ce taux excède 80 pour cent (année précédente: 19).
- En 2004, le degré d'autofinancement de 48 communes (année précédente: 53) se situe à un niveau insuffisant, soit entre 0 et 60 pour cent; dans 15 communes (année précédente: 18), ce taux est même négatif.
- Par rapport à l'année précédente, tant l'autofinancement total que les investissements nets, tous deux exprimés en francs, ont diminué en 2004 (cf. également les cartes synoptiques 4 et 5).

Médiane et moyenne

- En 2004, la médiane a quelque peu régressé par rapport à l'année précédente, mais avec un taux de 141,0 pour cent, elle reste largement supérieure à 100 pour cent.
- La moyenne de 2004 a quant à elle nettement augmenté par rapport à l'année précédente; elle est de 193,9 pour cent.
- L'évolution enregistrée ces dernières années est réjouissante, puisque tant la médiane que la moyenne se situent nettement au-dessus de 100 pour cent pour les trois derniers exercices.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	54,2 %	70,8 %	79,8 %	84,1 %	82,1 %	138,5 %	172,4 %	141,0 %
Moyenne	70,2 %	72,6 %	92,1 %	90,0 %	186,8 %	149,0 %	148,3 %	193,9 %

Remarques

- Du fait de la modification de la formule de calcul appliquée à partir de 2001, l'autofinancement est nettement supérieur en cas d'attributions importantes aux financements spéciaux, ce qui a également des répercussions sur le degré d'autofinancement. Il s'agit là de l'une des raisons pour lesquelles la moyenne a considérablement augmenté depuis 2001 par rapport aux années précédentes.
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets sont négatifs, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets équivalent à 0, cet indicateur ne peut pas être calculé. Dans de tels cas, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire à -1 pour cent.

Formule de calcul

Autofinancement x 100

Investissements nets

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	 Investissements nets	 Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Recettes reportées au bilan	590

5.7 Carte 7: Quotité d'autofinancement en 2004

Question examinée

La quotité d'autofinancement est exprimée en pour cent du revenu. Elle renseigne sur la capacité financière de la commune. Plus elle est importante, et plus les possibilités de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements et d'en supporter les coûts induits augmentent.

Commentaire

Valeurs indicatives	> 18 %	très bon
	14 % à 18 %	bon
	10 % à 14 %	suffisant
	0 % à 10 %	insuffisant
	< 0 %	très mauvais

- En 2004, 92 communes (année précédente: 83) peuvent se prévaloir d'une très bonne quotité d'autofinancement de plus de 18 pour cent.
- Dans le cas de 168 communes (année précédente: 168), la quotité d'autofinancement est située, en 2004, entre 10 et 18 pour cent, et pour 73 d'entre elles (année précédente: 58), elle est supérieure à 14 pour cent, ce qui peut être qualifié de bonne performance.
- Par contre, la quotité d'autofinancement est insuffisante (0 à 10 %) pour 123 communes (année précédente: 131). Enfin, 15 communes (année précédente: 18) ont obtenu un très mauvais taux, inférieur à 0 pour cent.
- Par rapport à 2003, l'autofinancement en francs a légèrement diminué en 2004, soit de 3,2 pour cent. Le revenu, pour sa part, a quelque peu augmenté, soit à raison de 0,9 pour cent.

Médiane et moyenne

- La médiane a une nouvelle fois légèrement augmenté en 2004 par rapport à l'année précédente; avec un taux de 12,6 pour cent, elle se situe dans la fourchette considérée comme suffisante.
- La moyenne, de 10,3 pour cent, a reculé par rapport à l'année précédente, ce qui est dû à un autofinancement moins élevé en 2004 qu'en 2003.
- La quotité d'autofinancement est restée stable pendant de nombreuses années. La différence plus marquée enregistrée en 2002 est due en particulier à la nouvelle répartition des tâches et au transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (cf. remarques).

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médian	7,3 %	7,5 %	7,0 %	6,9 %	7,4 %	11,3 %	11,8 %	12,6 %
Moyenne	6,1 %	7,1 %	7,4 %	7,1 %	9,9 %	12,1 %	10,7 %	10,3 %

Remarques

- Du fait de la modification de la formule de calcul appliquée à partir de 2001, l'autofinancement est nettement supérieur en cas d'attributions importantes aux financements spéciaux, ce qui a également des répercussions sur la quotité d'autofinancement. A cela s'ajoute que les prélèvements sur les financements spéciaux ne sont plus pris en considération dans la détermination des revenus. Il s'agit là de certaines des raisons pour lesquelles la moyenne et la médiane ont passablement augmenté, en 2001, par rapport à l'année précédente.
- La nouvelle répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque 10 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Il en résulte que la médiane et la moyenne de la quotité d'autofinancement ont nettement augmenté en 2002. Les valeurs indicatives proposées par l'OACOT pour cet indicateur financier ont en outre été légèrement adaptées à titre provisoire au début de 2004.

Formule de calcul

Autofinancement x 100

Revenu

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	+ Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	 Revenu	 Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

5.8 Carte 8: Quotité de la charge des intérêts en 2004

Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu. Cet indicateur précise la part des revenus qui est absorbée par les intérêts. En règle générale, plus il est élevé et plus l'endettement est important. La comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors que la comparaison entre communes révèle la situation actuelle.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 0 %	très faible charge
	0 % à 1 %	faible charge
	1 % à 3 %	charge moyenne
	3 % à 5 %	forte charge
	> 5 %	très forte charge

- En 2004, 240 communes (année précédente: 221) ont une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Dans le cas de 68 communes (année précédente: 67), la quotité de la charge des intérêts se situe, en 2004, entre 0 et 1 pour cent, soit à un faible niveau. La charge, oscillant entre 1 et 3 pour cent, peut être qualifiée de moyenne pour 68 communes (année précédente: 87).
- En 2004, 15 communes (année précédente: 16) doivent faire face à une forte charge, puisqu'elles enregistrent un taux situé entre 3 et 5 pour cent. Comme précédemment, il n'y a que peu de communes dont la quotité de la charge des intérêts doit être qualifiée de très forte, c'est-à-dire supérieure à 5 pour cent: elles sont au nombre de 7 en 2004 (année précédente: 9). Les communes qui se trouvent dans une telle situation doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement.
- La charge nette des intérêts a à nouveau nettement reculé en 2004 par rapport à l'année précédente, soit dans une proportion de 27,3 pour cent. Le revenu s'est toutefois pour ainsi dire maintenu au niveau de 2003 (+ 0,09 %), d'où l'amélioration sensible de la moyenne et de la médiane constatée cette fois-ci encore.

Médiane et moyenne

- En 2004, la médiane a diminué par rapport à l'année précédente et indique, avec -0,7 pour cent, une très faible charge.
- La moyenne de 2004 a une nouvelle fois reculé par rapport à l'année précédente: le taux de 0,5 pour cent atteste d'une faible charge.
- La comparaison sur plusieurs années montre que la moyenne n'avait jamais été aussi peu élevée qu'en 2004: les communes bernoises n'ont même pas consacré 1 pour cent de leur revenu au service net de leur dette.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	0,1 %	0,2 %	-0,1 %	0,1 %	-0,3 %	-0,1 %	-0,3 %	-0,7 %
Moyenne	1,4 %	1,4 %	1,2 %	1,6 %	1,6 %	1,2 %	0,7 %	0,5 %

Remarques

- Du fait de la modification de la formule de calcul appliquée à partir de 2001, les prélèvements sur les financements spéciaux ne sont plus pris en considération dans la détermination des revenus. Cette circonstance n'a toutefois que peu d'incidences sur la quotité de la charge des intérêts.
- La nouvelle répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque 10 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Un tel changement n'influence toutefois pas sensiblement l'indicateur financier examiné.
- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).

- Un gain comptable élevé ou d'importantes attributions au financement spécial "maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier" peuvent accroître fortement les intérêts nets. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.

Formule de calcul

Intérêts nets x 100

Revenu

Détails	Intérêts nets	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	- Intérêts imputés	942.391/943.391
	Revenu	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

5.9 Carte 9: Quotité de la charge financière en 2004

Question examinée

La charge financière est exprimée en pour cent du revenu. Elle révèle la part des revenus qui est absorbée par les intérêts et les dépréciations. Lorsqu'elle est élevée, elle traduit un fort endettement (charge des intérêts) et/ou d'importants investissements (nécessité de procéder à des dépréciations).

Commentaire

Valeurs indicatives	< 0 %	très faible charge
	0 % à 4 %	faible charge
	4 % à 12 %	charge moyenne
	12 % à 20 %	forte charge
	> 20 %	très forte charge

- En 2004, 34 communes (année précédente: 32) ont une quotité de la charge financière négative. Pour ces communes, les revenus des biens sont supérieurs aux intérêts et aux dépréciations.
- Dans le cas de 78 communes (année précédente: 77), la quotité de la charge financière se situe, en 2004, entre 0 et 4 pour cent, soit à un faible niveau. La charge, oscillant entre 4 et 12 pour cent, peut être qualifiée de moyenne pour 241 communes (année précédente: 236).
- En 2004, 41 communes (année précédente: 53) ont dû faire face à une forte charge, puisqu'elles enregistrent un taux situé entre 12 et 20 pour cent. Dans 4 communes seulement (année précédente: 2), la quotité de la charge financière, excédant 20 pour cent, doit être qualifiée de très forte. Les communes qui se trouvent dans une telle situation doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement et/ou leurs dépréciations.
- La charge financière a légèrement reculé en 2004 par rapport à l'année précédente dans une proportion de 0,4 pour cent. Le revenu s'est toutefois pour ainsi dire maintenu au niveau de 2003 (+ 0,09 %), d'où la faible amélioration de la moyenne et de la médiane.

Médiane et moyenne

- En 2004, la médiane, de 6,5 pour cent, se situe à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente, dans la fourchette correspondant à une charge moyenne.
- En 2004, la moyenne, de 7,0 pour cent, est restée inchangée par rapport à l'année précédente.
- La quotité de la charge financière est restée stable pendant de nombreuses années. La différence plus marquée enregistrée en 2002 (médiane) est due en particulier à la nouvelle répartition des tâches et au transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (cf. remarques).

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	5,2 %	5,2 %	4,9 %	4,8 %	5,6 %	7,0 %	6,7 %	6,5 %
Moyenne	6,3 %	6,3 %	6,2 %	6,3 %	8,3 %	7,8 %	7,0 %	7,0 %

Remarques

- Du fait de la modification de la formule de calcul appliquée à partir de 2001, la quotité de la charge financière est déterminée compte tenu non plus des dépréciations harmonisées mais des attributions au financement spécial "maintien de la valeur" dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, ainsi que des dépréciations du découvert du bilan. En outre, les prélèvements sur les financements spéciaux ne sont plus pris en considération dans la détermination des revenus. Il s'agit là de certaines des raisons pour lesquelles la moyenne et la médiane ont passablement augmenté, en 2001, par rapport à l'année précédente.
- La nouvelle répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, ont eu pour effet de diminuer le revenu de quelque 10 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Il en résulte que la médiane de la quotité d'autofinancement a nettement augmenté en 2002. Les valeurs indicatives proposées par l'OACOT pour cet indicateur financier ont en outre été légèrement adaptées à titre provisoire au début de 2004.

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (écoles, installations sportives et culturelles, etc.) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- Un gain comptable élevé, d'importantes attributions au financement spécial "maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier" ou des écritures comptables en relation avec le passage au calcul des dépréciations sur la base de la valeur de remplacement dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement peuvent accroître fortement la quotité de la charge financière. Il est donc très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.

Formule de calcul

Charge financière x 100		

Revenu		
Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Dépréciations harmonisées	331
	- Alimentation en eau, dépréciations harmonisées	70x.331
	- Assainissement, dépréciations harmonisées	71x.331
	+ Alimentation en eau, attribution au FS "maintien de la valeur"	70x.380.02
	+ Assainissement, attribution au FS "maintien de la valeur"	71x.380.02
	+ Dépréciations du découvert du bilan	333
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Excédent de recettes du compte des investissements	428
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	- Intérêts imputés	942.391/943.391
	Revenu	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

5.10 Carte 10: Endettement net / fortune nette en francs par habitant en 2004

Question examinée

L'endettement net ou la fortune nette (patrimoine financier – engagements) sont exprimés en francs par habitant. Cet indicateur doit être interprété avec prudence (cf. à cet égard le chiffre 2.3.1).

Commentaire

- En 2004, le compte annuel de 258 communes (année précédente: 245) atteste d'une fortune nette par habitant, laquelle est supérieure à 2000 francs dans 87 cas (année précédente: 84), et même à 5000 francs dans 21 cas (année précédente: 19)!
- Il n'en reste pas moins que 140 communes (année précédente: 155) doivent faire face à un endettement net en 2004, dans 20 cas (année précédente: 22) de plus de 2000 francs par habitant, et même dans 1 cas (année précédente: 1) de plus de 5000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2004 des communes bernoises indiquent un endettement net de près de 850 millions de francs, soit de 20,9 pour cent inférieur à celui de l'année précédente. Le patrimoine financier est de 4,7 milliards de francs, tandis que les engagements se montent à 5,5 milliards de francs.
- En 2004, la médiane de la fortune nette exprimée en francs a nettement augmenté par rapport à l'année précédente, soit dans une proportion de 41 pour cent, pour atteindre 405 864 francs.

Médiane et moyenne

- La médiane de 2004 est une nouvelle fois nettement supérieure à celle de l'année précédente. Elle indique une fortune nette de 588 francs par habitant.
- La moyenne de 2004 a elle aussi augmenté par rapport à l'année précédente: l'endettement net par habitant est désormais de 887 francs.
- Ces dernières années, tant la médiane que la moyenne se sont nettement améliorées.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	-167	-126	-45	53	160	300	431	588
Moyenne	-1712	-1742	-1783	-1710	-1419	-1291	-1124	-877

Remarques

- Les grandes communes et les communes ayant une fonction de centre tendent à avoir besoin de capitaux plus importants. Elles offrent en principe des installations utilisées par toute la région (dans le domaine culturel par exemple) ou exploitent elles-mêmes des installations qui le sont ailleurs par des syndicats de communes (stations d'épuration des eaux usées p. ex.).
- La remarque qui précède se vérifie tout particulièrement dans le cas de la ville de Berne, qui influence sensiblement la moyenne de l'endettement net par habitant. Sans les données de cette commune, l'endettement net par habitant serait en effet de 124 francs en moyenne.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Endettement net}}{\text{Habitants}}$$

Détails	Endettement net	Chapitre du bilan
	+ Patrimoine financier	10
	– Engagements (fonds de tiers)	20

5.11 Carte 11: Dépréciations complémentaires en dixièmes de quotité d'impôt en 2004

Question examinée

Les dépréciations complémentaires sont exprimées en dixièmes de quotité d'impôt. Cette carte illustre le montant des dépréciations complémentaires (compte 990.332 uniquement) que les communes ont comptabilisées pendant l'exercice en question.

Commentaire

- En 2004, 188 communes (année précédente: 193) n'ont pas procédé à des dépréciations complémentaires.
- Dans 182 communes (année précédente: 174), les dépréciations complémentaires sont inférieures à 4 dixièmes de quotité d'impôt.
- Dans 28 communes (année précédente: 33), des dépréciations complémentaires équivalant à 4 dixièmes de quotité d'impôt ou davantage ont été comptabilisées.
- En 2004, des dépréciations complémentaires ont été comptabilisées pour un montant de 85,1 millions de francs, ce qui correspond à une légère diminution de 0,1 pour cent par rapport à l'année précédente.

Médiane et moyenne

- Comme les années précédentes, la médiane de 2004 est de 0,0 dixième de quotité d'impôt.
- En 2004, la moyenne n'a pas non plus évolué et reste donc située à 0,8 dixième de quotité d'impôt.
- La comparaison sur plusieurs années montre la stabilité des dépréciations complémentaires. La médiane a toujours été de 0 dixième, tandis que la moyenne n'a oscillé que faiblement.

	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Moyenne	0,8	0,6	0,7	0,8	0,8

Remarques

- Aucune

Formule de calcul

Dépréciations complémentaires (compte 990.332)

Dixième de quotité d'impôt

5.12 Carte 12: Couverture des charges en 2004

Question examinée

Le revenu courant est exprimé en pour cent des charges courantes abstraction faite, en particulier, des attributions aux financements spéciaux et des prélèvements à charge de ceux-ci. On aboutit donc au résultat qui aurait été celui du compte de fonctionnement sans les financements spéciaux.

Selon un principe de gestion financière, le compte de fonctionnement devrait être équilibré à moyen terme. Un taux de couverture des charges inférieur à 100 pour cent signifie un excédent de charges, c'est-à-dire une perte. La commune vit donc au-dessus de ses moyens.

En revanche, un taux de couverture des charges supérieur à 100 pour cent traduit un boni, les revenus étant plus importants que les charges. Un boni est communément considéré comme un résultat favorable, mais cette perception doit être relativisée. En effet, il peut indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population et devrait donc être revue à la baisse.

Cet indicateur permet donc d'apprécier si la quotité d'impôt appliquée par la commune et son revenu sont proportionnés aux charges.

Commentaire

Valeurs indicatives	99,75 % à 100,00 %	bon	100,00 % à 102,00 %
	99,25 % à 99,75 %	non problématique	102,00 % à 105,00 %
	98,50 % à 99,25 %	à surveiller	105,00 % à 109,00 %
	97,50 % à 98,50 %	à surveiller de près	109,00 % à 114,00 %
	96,25 % à 97,50 %	problématique	114,00 % à 120,00 %
	< 96,25 %	très problématique	> 120,00 %

- En 2004, 59 communes (année précédente: 63) sont dans la fourchette idéale, avec un taux de couverture des charges situé entre 99,75 et 102,00 pour cent.
- 188 communes (année précédente: 182) enregistrent un taux situé entre 98,50 et 99,75 pour cent, ou alors entre 102,00 et 109,00 pour cent.
- Le taux de couverture des charges de 87 communes (année précédente: 83) oscille en 2004 à l'intérieur de fourchettes allant de 96,25 à 98,50 pour cent et de 109,00 à 120,00 pour cent.
- Dans 64 communes (année précédente: 72), le taux de couverture des charges en 2004 devait être qualifié de très problématique puisqu'il était soit inférieur à 96,25 pour cent, soit supérieur à 120,00 pour cent.

Médiane et moyenne

- La médiane a enregistré une légère hausse en 2004 par rapport à l'année précédente; elle est de 104,31 pour cent, soit dans la fourchette non problématique.
- La moyenne a quelque peu reculé en 2004 par rapport à l'année précédente; de 102,52 pour cent, elle se situe également dans la fourchette non problématique.
- Cet indicateur, calculé depuis trois ans seulement, n'a guère varié pendant la période considérée, et les valeurs se sont toujours situées dans la fourchette non problématique.

	2002	2003	2004
Médiane	102,92 %	103,48 %	104,31 %
Moyenne	103,83 %	102,64 %	102,52 %

Remarques

- Aucune

Formule de calcul

$$\frac{\text{Revenus courants} \times 100}{\text{Charges courantes}}$$

Détails	Revenu courant	Natures
	+ Revenu du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49
	 Charges courantes	 Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

5.13 Carte 13: Charges des intérêts nets en 2004

Question examinée

Les intérêts nets sont exprimés en pour cent du revenu des impôts, faisant apparaître la part de ce revenu qui doit être consacrée au service des intérêts nets.

Les recettes fiscales directes, en particulier celles provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés, constituent la part la plus importante et la plus constante des recettes des communes. Par ailleurs, une commune ne peut se soustraire à son obligation de verser des intérêts à ses créanciers. Par conséquent cet indicateur met en relation deux composantes structurelles du compte de fonctionnement en mesurant les intérêts nets en pour cent des recettes fiscales directes.

Une charge élevée témoigne des excès passés d'une commune qui s'est passablement endettée, mais aussi de mauvaises perspectives d'avenir. En revanche, un résultat inférieur à 0 pour cent est très favorable, puisqu'il indique que les intérêts créanciers sont supérieurs aux intérêts débiteurs (intérêts nets positifs).

Commentaire

Valeurs indicatives	< 0,0 %	aucune charge
	0,1 % à 4,0 %	très faible charge
	4,1 % à 7,0 %	faible charge
	7,1 % à 9,0 %	charge moyenne
	9,1 % à 11,0 %	forte charge
	> 11,0 %	très forte charge

- En 2004, la charge des intérêts nets de 215 communes (année précédente: 190) est inférieure à 0 pour cent, ce qui signifie que les revenus des biens excèdent les intérêts passifs.
- En 2004, les communes pouvant se prévaloir d'une charge des intérêts nets très faible ou faible (0,1 à 7,0 %) sont au nombre de 173 (année précédente: 197). Dans 8 communes (année précédente: 10), la charge, moyenne à forte, oscille entre 7,1 et 11,0 pour cent.
- Dans 2 communes seulement (année précédente: 3), la charge des intérêts nets est supérieure à 11 pour cent en 2004 et doit donc être qualifiée de très forte.
- Par rapport à l'année précédente, le total des intérêts passifs a diminué de 12,5 % en 2004, pour se monter à 154,5 millions de francs.

Médiane et moyenne

- La médiane s'est encore légèrement améliorée par rapport à 2003 et atteint -0,2 pour cent en 2004, ce qui correspond à un avoir en intérêts nets.
- La moyenne des communes bernoises a une fois de plus diminué en 2004; avec un taux de 2,8 pour cent, elle se situe dans la fourchette correspondant à une très faible charge. Elle s'est en outre considérablement améliorée par rapport à l'année précédente.
- Tant la médiane que la moyenne ont continué à évoluer positivement et attestent de l'absence de charge, ou alors d'une très faible charge.

	2002	2003	2004
Médiane	0,8 %	0,2 %	-0,2 %
Moyenne	4,4 %	3,6 %	2,8 %

Remarques

- Aucune

Formule de calcul

$$\frac{\text{Intérêts nets} \times 100}{\text{Recettes fiscales directes}}$$

Détails		Natures
	Intérêts nets	
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des disponibilités et créances	421
	- Revenus des placements du patrimoine financier	422
	- Revenus des immeubles du patrimoine financier	423
	Recettes fiscales directes	Natures
	+ Impôts sur le revenu et sur la fortune	400
	+ Impôts sur le bénéfice et sur le capital	401
	+ Taxes immobilières	402
	+ Impôts sur les gains de fortune	403

5.14 Carte 14: Maîtrise des dépenses courantes en 2004

Question examinée

La différence entre les charges au sens strict de l'exercice considéré et les charges au sens strict de l'exercice précédent est exprimée en pour cent de cette dernière valeur, ce qui renseigne sur l'évolution des charges d'une année à l'autre.

Les dépenses courantes sont constituées d'éléments sur lesquels les responsables financiers disposent d'une certaine influence. Les résultats dépendent toutefois aussi de la conjoncture et en particulier de l'inflation puisque la variation des dépenses est mesurée en termes nominaux.

En outre, certains éléments qui échappent totalement ou en grande partie au contrôle des responsables financiers ont également un impact sur les résultats (répartition des tâches entre le canton et les communes, dépenses liées, etc.).

Commentaire

Valeurs indicatives	< 1,0 %	dépenses très bien maîtrisées
	1,1 % à 2,0 %	dépenses bien maîtrisées
	2,1 % à 3,0 %	dépenses assez bien maîtrisées
	3,1 % à 4,0 %	dépenses faiblement maîtrisées
	4,1 % à 5,0 %	dépenses mal maîtrisées
	> 5,0 %	dépenses potentiellement non maîtrisées

- 207 communes (année précédente: 191) ont très bien maîtrisé leurs dépenses en 2004, et leurs charges ont augmenté de 1,0 pour cent au maximum par rapport à 2003.
- En 2004, les dépenses ont été bien ou assez bien maîtrisées (avec un taux de 1,1 à 3,0 %) dans 55 communes (année précédente: 65). Elles l'ont été faiblement ou mal (taux de 3,1 à 5,0 %) dans 46 autres (année précédente: 50).
- Selon les valeurs indicatives déterminées par le professeur Soguel, les dépenses ne sont pas considérées comme maîtrisées lorsque le taux excède 5,0 pour cent. Tel a été le cas, en 2004, de 90 communes (année précédente: 94).
- En 2004, le total des dépenses n'a que légèrement diminué, à raison de 0,03 pour cent, par rapport à l'année précédente. Les dépréciations ainsi que le total des subventions redistribuées, des attributions aux financements spéciaux et des imputations internes ont également enregistré un faible recul par rapport à 2003.

Médiane et moyenne

- En 2004, la médiane a diminué par rapport à l'année précédente; située à 0,8 pour cent, elle atteste d'une très bonne maîtrise des dépenses.
- La moyenne, elle aussi de 0,8 pour cent, a nettement reculé entre 2003 et 2004, et peut être qualifiée de très bonne.
- Il n'est pas encore possible de procéder à une comparaison sur plusieurs années, car les valeurs de 2002 ne sont pas représentatives (cf. remarques).

	2002	2003	2004
Médiane	-15,5 %	1,3 %	0,8 %
Moyenne	-15,9 %	2,1 %	0,8 %

Remarques

- La nouvelle répartition des tâches et le transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, ont considérablement modifié le compte de fonctionnement des communes: tant les recettes fiscales que les charges ont sensiblement diminué en 2002 par rapport à l'exercice précédent, raison pour laquelle le calcul de cet indicateur n'est pas pertinent pour cette année-là.

Formule de calcul

$$\frac{(\text{Charges au sens strict} - \text{charges au sens strict de l'exercice précédent}) \times 100}{\text{Charges au sens strict de l'exercice précédent}}$$

Détails	Charges au sens strict	Natures
	+ Charges du compte de fonctionnement	3
	- Dépréciations	33
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

5.15 Carte 15: Intérêt moyen de la dette en 2004

Question examinée

Les intérêts passifs sont exprimés en pour cent des dettes moyennes à court, à moyen et à long terme (y compris pour les comptabilités séparées), ce qui indique à quelles conditions sont versés, en moyenne, les intérêts de la dette.

Il serait faux de croire que cet indicateur renseigne en priorité sur la qualité de la gestion de trésorerie récente ou sur la solvabilité actuelle de la commune. Cet indicateur est plutôt largement tributaire des performances antérieures de la gestion de trésorerie (choix des créanciers, du moment de l'emprunt, de ses modalités, de sa durée notamment, etc.).

Il est également tributaire de la solvabilité de la collectivité au moment où les emprunts préexistants ont été contractés, solvabilité qui, il faut le souligner, est intimement liée à la situation financière de la commune. Une différence d'intérêt moyen de la dette entre deux communes peut refléter une différence d'habileté dans la gestion de trésorerie.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 2,5 %	très faible intérêt moyen
	2,6 % à 3,5 %	faible intérêt moyen
	3,6 % à 4,5 %	intérêt moyen acceptable
	4,6 % à 5,5 %	intérêt moyen déjà élevé
	5,6 % à 6,5 %	intérêt moyen potentiellement problématique
	> 6,5 %	intérêt moyen excessif

- En 2004, l'intérêt moyen de la dette de 101 communes (année précédente: 61) est inférieur à 2,5 pour cent, et peut donc être qualifié de très faible.
- L'intérêt moyen de la dette est faible à acceptable (2,6 à 4,5 %) dans 243 communes (année précédente: 219) en 2004, tandis qu'il est déjà élevé à potentiellement problématique (4,6 à 6,5 %) dans 37 autres communes (année précédente: 81).
- En 2004, 17 communes (année précédente: 39) ont dû supporter un intérêt moyen excessif, soit de plus de 6,5 pour cent.
- La dette brute moyenne (moyenne entre le montant du début de l'exercice et celui de la fin de l'exercice) n'a que faiblement reculé en 2004 par rapport à l'année précédente, à savoir de 1,3 pour cent, et équivaut à 4,6 milliards de francs. Les intérêts passifs ont quant à eux plus nettement diminué entre 2003 et 2004, à raison de 12,3 pour cent, et se situent à 153,8 millions de francs.

Médiane et moyenne

- En 2004, la médiane a une nouvelle fois diminué par rapport à l'année précédente; elle est de 3,3 pour cent, ce qui correspond à un faible intérêt moyen.
- La moyenne de 2004 est elle aussi inférieure à celle de l'année précédente; avec un taux de 3,3 pour cent, elle peut également être qualifiée de peu élevée.
- Tant la médiane que la moyenne ont reculé de près d'un point depuis 2002.

	2002	2003	2004
Médiane	4,1 %	3,8 %	3,3 %
Moyenne	4,2 %	3,7 %	3,3 %

Remarques

- Aucune

Formule de calcul

$$\frac{\text{Intérêts passifs} \times 100}{\text{Dettes brutes}} \\ \text{(moyenne entre le début et la fin de l'exercice)}$$

Détails	Intérêts passifs (compte de fonctionnement)	Natures
	+ Dettes à court terme	321
	+ Dettes à moyen et à long terme	322
	+ Entités particulières	323
	Dettes brutes (passif du bilan)	Comptes
	+ Dettes à court terme	201
	+ Dettes à moyen et à long terme	202
	+ Entités particulières	203

5.16 Carte 16: Dette brute par rapport aux revenus en 2004

Question examinée

La dette brute (y compris celle des entités particulières) est exprimée en pour cent du revenu, ce qui renseigne sur l'importance de l'endettement. Ce dernier doit être qualifié de critique à partir du moment où le seuil de 200 pour cent est dépassé.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 50 %	très bon
	50 % à 100 %	bon
	100 % à 150 %	moyen
	150 % à 200 %	mauvais
	> 200 %	critique

- En 2004, 180 communes (année précédente: 162) peuvent se prévaloir d'un très bon taux de moins de 50 pour cent.
- 190 communes (année précédente: 206) atteignent en 2004 des valeurs situées entre 50 et 150 pour cent, qui peuvent être qualifiées de bonnes à moyennes.
- Les communes enregistrant de mauvaises valeurs, soit des valeurs situées entre 150 et 200 pour cent, sont comme l'année précédente au nombre de 23 en 2004. 5 communes (année précédente: 9) se trouvent dans le domaine critique de plus de 200 pour cent.
- Les dettes brutes des communes bernoises ont légèrement augmenté en 2004 par rapport à l'année précédente (+1,1 %) pour avoisiner 4,65 milliards de francs.

Médiane et moyenne

- La médiane a quelque peu diminué en 2004; avec un taux de 57,4 pour cent, elle peut être qualifiée de bonne.
- En 2004, la moyenne a enregistré une légère hausse par rapport à l'année précédente; avec un taux de 106,8 pour cent toutefois, elle se situe encore dans la fourchette acceptable.
- La médiane et la moyenne se caractérisent par une assez grande stabilité. L'importance de la différence entre les deux permet de conclure que cet indicateur est fortement influencé par les valeurs élevées.

	2002	2003	2004
Médiane	64,5 %	58,7 %	57,4 %
Moyenne	109,9 %	105,8 %	106,8 %

Remarques

- Aucune

Formule de calcul

$$\frac{\text{Dettes brutes} \times 100}{\text{Revenu}}$$

Détails	Dettes brutes (passif du bilan)	Comptes
	+ Dettes à court terme	201
	+ Dettes à moyen et à long terme	202
	+ Entités particulières	203
	Revenu	Natures
	+ Revenu total du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Attributions aux financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

5.17 Carte 17: Quotité d'investissement en 2004

Question examinée

Les investissements bruts sont exprimés en pour cent des dépenses consolidées, afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Si cet indicateur fournit des précisions sur les activités d'investissement et/ou l'augmentation de l'endettement net, il ne permet pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune. Tout comme l'indicateur relatif aux investissements, il peut fortement fluctuer d'une année à l'autre. Il importe donc de l'apprécier sur une période de plusieurs années, de préférence en tenant compte de la quotité d'autofinancement.

Commentaire

Valeurs indicatives	< 10 %	activités d'investissement peu importantes
	10 % à 20 %	activités d'investissement d'importance moyenne
	20 % à 30 %	activités d'investissement importantes
	> 30 %	activités d'investissement très importantes

- En 2004, les activités d'investissement sont peu importantes, soit inférieures à 10 pour cent, dans 219 communes (année précédente: 234); elles sont d'importance moyenne, c'est-à-dire situées entre 10 et 20 pour cent, dans 121 communes (année précédente: 110).
- Les communes qui ont beaucoup investi en 2004, et qui enregistrent donc une quotité de 20 à 30 pour cent, sont au nombre de 36 (année précédente: 33). Par ailleurs, 22 communes (année précédente: 23) ont consenti des investissements très importants (30 % et plus).
- En 2004, les investissements bruts (dépenses reportées au bilan) ont reculé par rapport à l'année précédente à raison de 20,7 pour cent, et se montent à 546,9 millions de francs. Les dépenses consolidées n'ont pour leur part que faiblement diminué, soit de 2,7 pour cent, pour atteindre 4,4 milliards de francs.

Médiane et moyenne

- En 2004, la médiane a légèrement progressé par rapport à l'année précédente: avec un taux de 9,1 pour cent, elle se situe dans la fourchette des activités d'investissement peu importantes.
- La moyenne a diminué entre 2003 et 2004 et, avec un taux de 12,3 pour cent, atteste d'activités d'investissement d'importance moyenne. La différence par rapport à la médiane montre que la majorité des communes ont un peu plus investi que l'année précédente, mais que les grandes communes ont consenti moins d'investissements qu'en 2003 (ou que les projets d'investissement étaient d'importance moindre).
- Cet indicateur va fortement fluctuer au fil des ans.

	2002	2003	2004
Médiane	9,2 %	8,7 %	9,1 %
Moyenne	11,2 %	15,1 %	12,3 %

Remarques

- Aucune

Formule de calcul

Investissements bruts x 100

Dépenses consolidées

Détails	Investissements bruts	Natures
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	Dépenses consolidées	Natures
	+ Charges totales du compte de fonctionnement	3
	+ Dépenses reportées au bilan	690
	- Dépréciations harmonisées du patrimoine administratif	331
	- Dépréciations complémentaires du patrimoine administratif	332
	- Dépréciations du découvert du bilan	333
	- Subventions redistribuées	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

5.18 Carte 18: Quotité d'impôt en 2004

Question examinée

Cette carte fournit une vue d'ensemble de la quotité d'impôt appliquée par chaque commune durant l'exercice considéré.

Commentaire

- En 2004, la quotité d'impôt de 16 communes (année précédente: 14) est inférieure à 1,40.
- En 2004, la quotité d'impôt de 52 communes (année précédente: 47) se situe entre 1,40 et 1,60, et celle de 130 communes (comme l'année précédente) entre 1,60 et 1,80.
- Dans 133 communes (année précédente: 139), la quotité d'impôt oscille, en 2004, entre 1,80 et 2,00, tandis que dans 67 communes (année précédente: 70), elle est égale ou supérieure à 2,00.
- La médiane d'un dixième de quotité d'impôt en francs a diminué en 2004 par rapport à l'année précédente, à raison de 1,2 pour cent, et équivaut à 72 218 francs.

Médiane et moyenne

- La médiane de 2004 n'a pas changé par rapport à l'année précédente et équivaut à 1,80.
- La moyenne de 2004 a légèrement diminué, pour atteindre une nouvelle valeur plancher de 1,78.
- La médiane et la moyenne sont restées très stables ces dernières années. Elles ont diminué en 2002 du fait de la nouvelle répartition des tâches et du transfert de la charge fiscale des communes au canton, qui découlent de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	2,60	2,60	2,60	2,60	2,60	1,80	1,80	1,80
Moyenne	2,56	2,55	2,54	2,53	2,54	1,79	1,79	1,78

Remarques

- Aucune

5.19 Carte 19: Nombre d'habitants en 2004

Question examinée

Cette carte illustre l'importance démographique moyenne de chaque commune bernoise.

Commentaire

- En 2004, 70 communes comptent 300 habitants au plus, tout comme en 2003, et 59 communes (année précédente: 62) entre 301 et 500 habitants.
- 83 communes (comme l'année précédente) ont une population de 501 à 1000 habitants, et 72 communes (année précédente: 71) de 1001 à 2000 habitants.
- En 2004 comme en 2003, le chiffre de la population de 81 communes se situe entre 2001 et 5000, et celui de 33 communes au-delà de 5000.
- En 2004, la population du canton de Berne a très légèrement augmenté, à raison de 0,2 pour cent, et atteint 956 665 habitants.

Médiane et moyenne

- En 2004, la médiane a quelque peu augmenté par rapport à l'année précédente et se situe à 888 habitants.
- La moyenne de 2004, qui est de 2404, est elle aussi un peu plus élevée que celle de 2003.
- La médiane et la moyenne du nombre d'habitants par commune sont restées très stables, puisque sur plusieurs années, elles n'ont oscillé que de deux pour cent.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médiane	879	873	879	876	871	877	873	888
Moyenne	2356	2356	2362	2365	2375	2381	2386	2404

Remarques

- Aucune

5.20 Carte 20: Typologie des communes selon l'Office fédéral de la statistique

Question examinée

Les communes sont réparties en neuf catégories selon la typologie de l'Office fédéral de la statistique (nouvelles valeurs sur la base du recensement 2000 de la population), ce qui permet de déterminer celles qui sont comparables entre elles.

Commentaire

- L'Office fédéral de la statistique a légèrement remanié la répartition des communes entre les différentes catégories sur la base des résultats du recensement 2000 de la population. La désignation des catégories correspond à des notions statistiques.
- La typologie sert en particulier à sélectionner les communes qui sont comparables entre elles.
- Deux pour cent des communes sont qualifiées de centres, où vivent 28,05 pour cent de la population bernoise.
- "Seuls" 7,5 pour cent de la population vivent dans les 94 communes rurales de navetteurs, qui représentent près d'un quart des communes bernoises.

Synthèse

Ty- pe	Désignation	Nombre de communes	Nombre de communes en %	Nombre d'habitants	Nombre d'habitants en %
1	Centres	8	2,01	268 317	28,05
2	Communes suburbaines	33	8,29	229 839	24,02
3	Communes à revenu élevé	4	1,01	15 648	1,64
4	Communes périurbaines	40	10,05	81 971	8,57
5	Communes touristiques	17	4,27	49 247	5,15
6	Communes industrielles et tertiaires	55	13,82	114 821	12,00
7	Communes rurales de navetteurs	94	23,62	71 902	7,51
8	Communes agricoles mixtes	81	20,35	90 177	9,43
9	Communes agricoles	66	16,58	34 743	3,63
	Total	398	100,00	956 665	100,00

Remarques

- Aucune